



Women's
International
Peace Centre

MOUVEMENTS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX ET ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE SEXUELLE ET SEXISTE

au Soudan du Sud, Burundi, République Démocratique du Congo & en Région des Grands Lacs

Chercheurs

Judy Kamanyi
International Consultant

Equipe de Rédaction

Helen Kezie-Nwoha: Directrice Exécutive
Juliet Were: Vice Directrice Exécutive
Nkinzi Suzan: Chargée de Recherche, Suivi et Evaluation

Correspondence

Adresser toute correspondance à:

The Executive Director

Women's International Peace Centre (The Peace Centre)
Plot 1 Martyrs Garden B, Ministers Village, Ntinda
P.O Box 4934, Kampala | Uganda
program@wipc.org
www.wipc.org

ISBN: 978-9970-29-062-8

© Women's International Peace Centre (The Peace Centre) 2020

Tous Droits réservés

Toutes demandes de permission de reproduire ou traduire cette publication pour des raisons éducatives et non commerciales seront adressées au Peace Centre.

Cover Image credit: Office of the Special Advisor for Africa

MOUVEMENTS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX ET ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE SEXUELLE ET SEXISTE

AU SOUDAN DU SUD, BURUNDI, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO & EN RÉGION DES GRANDS LACS

2020



**Women's
International
Peace Centre**
Amplifying Women's Voice and Power

AVEC L'APPUI DE

**GLOBAL FUND FOR
WOMEN**
Champions for Equality™

Contenu

Acronymes	III
Remerciements	IV
Sommaire	1
1. Introduction	7
1.1 Aperçu	7
1.2 Methodologie	8
2. Constatations	9
2.1 République Démocratique du Congo	9
2.1.1 Contexte	9
2.1.2 Evolution des mouvements de consolidation de la paix et prévention des VSS	11
2.1.3 Cohésion, influence et résilience	14
2.1.4 Role de la philanthropie	17
2.2 Soudan du Sud	20
2.2.1 Contexte	20
2.2.2 Evolution des mouvements de consolidation de la paix et prévention des VSS	21
2.2.3 Cohésion, influence et résilience	29
2.2.4 Role de la philanthropie	32
2.3 Burundi	34
2.3.1 Contexte	34
2.3.2 Evolution des mouvements de consolidation de la paix et prévention des VSS	36
2.3.3 Cohésion, influence et résilience	39
2.3.4 Role de la philanthropie	41
2.4 Région des Grands Lacs	43
2.4.1 Contexte	43
2.4.2 Consolidation de la paix au niveau régional peace building et initiatives de prévention de la VSS	46
2.4.3 Role de la philanthropie	50
3. Conclusions	53
4. Leçons	55
Annexes	58
Annexe 1: Informants	58
Notes et Références	59

Acronyms

ACCORD	African Centre for the Constructive Resolution of Disputes
AFRABU	Association des Femmes Rapatriées du Burundi
ARCSS	Agreement on the Resolution of the Conflict in the Republic of South Sudan
AU	African Union
COCAFEM	Concertation des Collectifs des Associations Féminines/Grands Lacs
CAFOB	Collective of Burundi Women's Associations and NGOs
CONAFED	Comité National Femme et Développement
CPA	Comprehensive Peace Agreement
CSO	Civil Society Organisation
CPJ	Citizens for Peace and Justice
DRC	Democratic Republic of Uganda
EAC	East African Community
FAS	Femme Africa Solidarité
FFC	Fonds pour les Femmes Congolaises
GBV	Gender Based Violence
GFW	Global Fund for Women
HLRF	High Level Revitalisation Forum
ICGLR	International Conference of the Great Lakes Region
IGAD	Intergovernmental Authority on Development
Isis-WICCE	International Women's Cross-Cultural Exchange
JMEC	Joint Monitoring and Evaluation Commission
MONUSCO	United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of Congo
NAP	National Action Plan
NCTR	National Commission for Truth and Reconciliation
NGO	Non-Governmental Organisation
PSCF	Peace Security and Cooperation Framework
R-ARCSS	Revitalised Agreement on the Resolution of the Conflict in the Republic of South Sudan
RWF	Regional Women Forum
SADC	Southern African Development Community
SGBV	Sexual and Gender Based Violence
SPLM	Sudanese People's Liberation Army
UN	United Nations
UNFPA	United Nations Population Fund
UNIFEM	United Nations Development Fund for Women
UNPBF	United Nations Peace Building Fund
UNSCR	United Nations Security Council Resolution
USD	United States Dollar
WP	Women's Platform

Remerciements

Nous exprimons notre gratitude à toutes les femmes et tous les hommes qui ont accordé leur temps précieux pour parler de leurs luttes incroyables et des idées personnelles sur la genèse et l'évolution de l'organisation et la création des mouvements des femmes pour construire la paix et prévenir et répondre à la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits en République démocratique du Congo, au Burundi, au Soudan du Sud et dans la région des Grands Lacs au sens large. Les conclusions de ce rapport, sur les deux domaines thématiques - consolidation de la paix et violence sexuelle et sexiste dans les contextes de conflit, d'après-conflit et de relèvement ont été éclairées par des conversations tenues avec des anciens et actuels représentants d'organisations, de réseaux, d'alliances et de coalitions de femmes de ces trois pays et de la région.

Un grand merci au personnel du Women's International Peace Center, à savoir Suzan Nkinzi, la responsable de la recherche, du suivi et de l'évaluation, pour avoir organisé tous les entretiens avec un dévouement incroyable et les avoir réalisés virtuellement, et Proscovia Juliet Nakaye, chargée de programme- Développement du leadership pour tous appui pendant les entretiens. Cette recherche n'aurait pas été complète sans le soutien d'Ernest Hategeka qui a réalisé toutes les interprétations et traductions en français. Enfin et surtout, merci à Helen Kezie-Nhowa, Directrice exécutive du Women's International Peace Center pour sa prévoyance technique et son soutien.

Au Fonds Mondial pour les Femmes, nous sommes reconnaissants du soutien financier qui nous permet de mener les recherches et d'approfondir notre compréhension de ce qui a fonctionné pour le mouvement de paix et de violence sexuelle basée sur le genre (SGBV) dans la région de l'Afrique de l'Est.

Sommaire

le but de cette recherche est d'approfondir la compréhension de l'évolution des efforts dirigés par les femmes et des femmes qui s'organisent autour de la consolidation de la paix et de la prévention et de l'élimination de la violence sexuelle et sexiste en RDC, au Soudan du Sud et au Burundi et dans la région des Grands Lacs.

Au fil des ans, les femmes et les organisations de femmes ont été au cœur du plaidoyer pour le rétablissement de la paix et la fin des violences sexuelles et sexistes (VSBG) dans les conflits cycliques en République démocratique du Congo (RDC), au Soudan du Sud, au Burundi, et dans la région plus large des Grands Lacs. Début 2006, en réponse aux situations de conflit, Isis-International Women's Cross-Cultural Exchange (re baptisé Women's International Peace Centre) a soutenu les femmes touchées par les conflits en renforçant leur leadership dans la transformation des conflits et leur rôle dans les processus de consolidation de la paix. L'organisation a également lancé des interventions pour soigner les femmes survivants de la violence sexuelle et sexiste, où le viol dans ces conflits était de plus en plus utilisé comme arme de guerre.

C'est dans ce contexte que le Women's International Peace Center (The Peace Center) a commandé cette recherche, dont le but est d'approfondir la compréhension de l'évolution des efforts dirigés par les femmes et des femmes qui s'organisent autour de la consolidation de la paix et de la prévention et de l'élimination de la violence sexuelle et sexiste en RDC, au Soudan du Sud et au Burundi ainsi que dans la région des Grands Lacs, en termes de coalescence, de création et d'établissement de mouvements; les moteurs et les catalyseurs de ces mouvements - à la fois internes et externes, les succès, les défis et les leçons.

Des représentants d'organisations et de réseaux de femmes de la RDC, du Soudan du Sud et du Burundi, ainsi que d'autres parties prenantes de la région des Grands Lacs ont été interrogés et les informations qu'elles ont partagées ont été triangulées avec des données secondaires collectées sur les deux questions thématiques- la consolidation de la paix et la prévention et la fin des mouvements de SGBV.

Résumé des constatations, conclusions et leçons

A lors que les résultats des recherches pour la RDC, le Soudan du Sud et le Burundi sont essentiellement contextualisés et localisés, il existe des similitudes en termes de stratégies utilisées par les femmes telles que le lobbying et le plaidoyer pour une participation égale dans les processus de paix; la présentation des questions de justice sociale et de genre pour négociation autour des tables de paix, et la mise en réseau en général, ainsi que les différences entre les trois pays, comme les quotas de participation politique et publique exigés. La région des Grands Lacs avait sa propre dynamique qui était et est toujours éclairée par la géopolitique à ce niveau.

L'émergence de conflits cycliques en RDC, au Soudan du Sud et au Burundi a vu les femmes au niveau communautaire se rassembler "organiquement", puis travailler collectivement pour trouver des solutions aux violents bouleversements et aux destructions au sein de leurs communautés, puis utiliser leur agence pour arrêter la violence. en faisant des demandes politiques de voix et de responsabilité. Il s'agissait d'efforts autochtones menés localement par les femmes. Les femmes se sont ensuite mobilisées et se sont déplacées pour mettre en place des mouvements formels de consolidation de la paix en RDC, au Soudan du Sud et au Burundi, respectivement, qui étaient et sont toujours principalement axés sur la consolidation de la paix par le lobbying et le travail de plaidoyer aux niveaux national, régional et international, tandis que les mouvements féminins informels de consolidation de la paix et de prévention de la violence sexuelle et sexiste à base communautaire ont continué à se concentrer sur l'exploitation du pouvoir des femmes pour informer le changement pour la paix dans leurs communautés et, dans certains cas, en travaillant avec des organisations de défense des droits au niveau national.

En général, les femmes ont pu influencer les processus de paix en faisant valoir leurs demandes d'inclusion dans les accords et en insistant qu'un accord soit signé. Les femmes ont également fait preuve de cohésion et de détermination avant et pendant les négociations de paix, et ont travaillé à travers les divisions géopolitiques et ethniques en établissant des coalitions et des alliances. Cependant, les tensions d'allégeance ethnique et politique ont menacé la cohésion des mouvements de femmes et le font encore aujourd'hui. En 2000, en RDC, par exemple, les organisations de femmes ont appelé à un cessez-le-feu immédiat, à l'inclusion des femmes et de leurs préoccupations dans tous les aspects du processus de paix, et à l'adoption d'un quota de 30 pour cent de femmes à tous les niveaux de gouvernement pour tout arrangement final. Au niveau national, le Caucus de Femmes a fait pression pour l'adoption d'un projet de loi sur la violence sexuelle et, en 2006, la loi sur la violence sexuelle a été promulguée. En 2012, les groupes de femmes ont travaillé collectivement pour obtenir une décision décisive d'un tribunal militaire qui a condamné des officiers supérieurs et des soldats à l'emprisonnement pour le viol collectif de 60 femmes dans la province du Sud-Kivu. Au niveau communautaire, les femmes ont réussi à utiliser leur voix pour sensibiliser aux niveaux national et international les atrocités qui se sont produites et ont appelé à une réponse et une action immédiates, et ont exigé justice.





2012 - DRC

Des groupes de femmes ont travaillé collectivement pour obtenir une décision décisive par un tribunal militaire condamnant des officiers supérieurs et des soldats à la prison pour viol collectif.

2000 - Burundi

Les femmes ont créé des associations pour contribuer à la restauration de la paix, rassembler les communautés et soutenir le dialogue entre les femmes vivant dans le pays et celles en exil

2018 - Soudan du sud

La Coalition des femmes du Soudan du Sud pour la paix a publié une déclaration appelant à une représentation de 35%, un développement crucial pour inscrire les préoccupations des femmes à l'ordre du jour des négociations de paix

Au Burundi, début 2000, les femmes ont créé des associations pour contribuer à la restauration de la paix, rassembler les communautés et soutenir le dialogue entre les femmes vivant dans le pays et celles en exil. Les femmes et les réseaux de femmes se sont également battus et ont obtenu le statut d'observateur permanent dans les négociations d'Arusha en Tanzanie en 2000 et pendant les négociations de paix, les différentes factions du conflit sont parvenues à un accord sur une disposition exigeant que les femmes détiennent au moins 30% des sièges au gouvernement et à d'autres institutions composées d'élus.

Au Soudan du Sud, dans tous les processus de paix qui ont eu lieu- en 2015 et 2017, les femmes ont été actives et ont apporté des contributions essentielles. Elles ont réussi à faire pression pour une participation et une représentation accrues des femmes; à appeler à la reconnaissance et à l'inclusion des besoins particuliers des femmes dans les accords; et ont encouragé la poursuite du dialogue entre les parties au conflit et appelé à une paix durable. En mai 2018, parallèlement aux pourparlers de paix officiels, la Coalition des femmes du Soudan du Sud pour la paix a publié une déclaration appelant à une représentation de 35%, un développement crucial pour inscrire les préoccupations des femmes à l'ordre du jour des négociations de paix. Cet appel a été accordé et a eu des ramifications positives pour le processus de consolidation de la paix et l'inclusion et la reconnaissance des femmes dans la reconstruction du Soudan du Sud. Cependant, la mise en œuvre reste un défi.

Au niveau régional, les organisations féminines travaillant collectivement pour la paix dans la région des Grands Lacs ont indiqué que les femmes avaient trouvé une voix et un moyen d'œuvrer pour la paix à ce niveau. Par exemple, les organisations de femmes en RDC et au Burundi sont intervenues au niveau régional pour traiter les cas de violence sexuelle et sexiste pendant un conflit conformément à la Déclaration de Kampala sur la violence sexuelle et sexiste (2011). Elles y sont parvenues grâce à la Plateforme régionale des femmes qui a été créée par la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL), ainsi qu'à la Plateforme des femmes qui a été mise en place dans le cadre du Cadre de Coopération des Nations Unies pour la paix et la sécurité en République démocratique du Congo et la région.

L'activisme des mouvements féminins de consolidation de la paix a accru la mobilisation des organisations féminines autour de l'application de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies aux niveaux régional et international. Ces mouvements et associations, avec une intervention et un soutien extérieurs, principalement internationaux, ont été le principal porte-étendard de la résolution 1325 du CSNU, et en utilisant cette résolution de manière stratégique, les organisations et associations de femmes ont réussi à développer et à présenter des plates-formes conjointes de revendications, comme avoir des femmes à la table des négociations de paix acceptée; demandes incorporées dans les accords de paix; réformer la législation et œuvrer à l'adoption d'une législation tenant compte des droits des femmes et accroître la représentation des femmes dans les institutions gouvernementales. Ces réalisations par rapport à la résolution 1325 du CSNU ont été enregistrées en RDC, au Soudan du Sud et au Burundi, mais avec des variations.

Les succès enregistrés par les mouvements féminins de consolidation de la paix sont attribués au développement facilité du leadership qui a abouti à ce que les femmes apprennent à connaître les cadres juridiques et politiques, identifient les opportunités d'influencer la prise de décision dans les processus de paix et créent des espaces pour des conversations sur les questions à pieu, malgré la résistance des hommes. Les progrès réalisés par les organisations de femmes en matière de protection juridique, de participation et de représentation sont relativement importants, mais de nombreux défis au droit des femmes à la protection, à la participation et à la prise de décisions dans les pays de la région des Grands Lacs demeurent.

UNIFEM (à l'époque) et le PNUD, et des organisations non gouvernementales (ONG) internationales telles que la Ligue Internationale des Femmes pour la paix et la liberté, Women for Women International, The Hunt Foundation, Impunity Watch et Search for Common Ground, et diverses autres institutions et organisations ont joué un rôle déterminant dans la promotion de l'inclusion des femmes dans les processus de paix grâce à la philanthropie, pour l'organisation de conférences préalables aux négociations de paix qui ont réuni les femmes pour élaborer des stratégies; la mise en place de plates-formes d'organisations de femmes pour exprimer leurs préoccupations et le soutien des initiatives de renforcement des capacités des femmes pour qu'elles s'engagent efficacement, comme c'était le cas pour Isis-Women's International Cross-Cultural Exchange. Les organisations philanthropiques qui soutenaient spécifiquement les organisations féminines travaillant sur la prévention et la réponse à la violence sexuelle et sexiste comprenaient le Fonds Mondial pour les femmes, AmplifyChange et le Fonds de Développement des Femmes Africaines, ainsi que les principales agences des Nations Unies telles que UNIFEM et le FNUAP. Le soutien est allé vers la conscientisation de la communauté, le plaidoyer, la recherche et la documentation sur les questions de SGBV.

Le suivi et l'analyse de la philanthropie bilatérale et multilatérale et d'autres institutions (fondations, trusts) en termes d'octroi de subventions et de financement privé pour la consolidation de la paix et la prévention de la violence sexuelle et sexiste, au cours de la dernière décennie, est difficile en raison des moyens inaccessibles et incohérents de rapporter ces données. Des exemples anecdotiques de philanthropie / octroi de subventions en RDC, au Soudan du Sud, au Burundi et dans la région des Grands Lacs sont donc présentés dans ce rapport. Les organisations de femmes et les groupes de la société civile sont généralement limités par le financement cyclique qui est insuffisant pour les activités qui construisent la paix et protègent les femmes et les filles de la violence. Soutenir ces organisations et mouvements était et reste un défi pour les femmes en raison des contraintes de financement.

Les organisations de femmes et les groupes de la société civile sont généralement limités par le financement cyclique qui est insuffisant pour les activités qui construisent la paix et protègent les femmes et les filles de la violence

Le financement à court terme empêche les groupes de femmes d'élaborer, de défendre ou de mettre en œuvre leurs propres programmes et priorités, ou d'établir des programmes durables. Cependant, certaines femmes ont réussi à se mobiliser et à s'organiser avec succès sans soutien extérieur. Les cas en question étaient des femmes au début des années 2000 dans les provinces orientales de la RDC et au Burundi.

Les leçons tirées des mouvements de femmes dans les trois pays et de la région des Grands Lacs qui ont galvanisé et renforcé les efforts de consolidation de la paix et de violence sexuelle et sexiste comprennent:

Il est essentiel de relier les initiatives informelles des femmes pour faire en sorte que les voix des femmes soient entendues à chaque étape du processus de négociation de paix, et le lien entre les organisations de femmes informelles de base et les organisations formelles dans les négociations de paix garantit des discussions plus constructives et efficaces. Par exemple, la Coalition des femmes du Soudan du Sud pour la paix, qui comprend 40 groupes et organisations, y compris des femmes

réfugiées de la diaspora, est un forum de dialogue continu entre les militantes de la base et les femmes à la table des négociations de paix. La coalition a permis aux militantes pour la paix à la base de participer et d'influencer le processus officiel de consolidation de la paix..

Les équipes d'appui technique sont essentielles pour les femmes participant aux négociations de paix. Par exemple, en 2000, l'UNIFEM a parrainé des consultants et des experts pour aider les femmes déléguées lors du Dialogue intercongolais, processus à Arusha, en Tanzanie et a aidé les femmes déléguées de toutes les parties au dialogue à s'organiser et à se réunir régulièrement pour discuter des principales questions et stratégies liées à l'inclusion des questions sexospécifiques dans les négociations de paix.

3) Les réunions stratégiques avec les femmes au sens large offrent des opportunités de rassembler des informations pour les prises de position et les communiqués avant les négociations de paix et renforcent la préparation. Au cours du processus de l'Accord revitalisé sur la résolution du conflit dans la République du Soudan du Sud, qui a vu l'accréditation de plus de femmes en tant que déléguées, la Coalition des femmes a tenu des réunions pour les femmes, où elles ont présenté des documents de position qui ont influencé le Forum de revitalisation de haut niveau.

Les alliés masculins, tant locaux qu'internationaux, facilitent la participation des femmes.



“La principale stratégie qui leur a permis [les femmes] d'être résilientes consistait à rechercher des alliés non seulement parmi les femmes en politique, mais aussi parmi certains hommes.”

Les dispositions tirées des instruments juridiques internationaux et régionaux pertinents et des constitutions nationales donnent plus de poids aux objectifs numériques et à l'équilibre entre les sexes dans les accords de paix.



“...nous avons invoqué 1325 pour réclamer notre place dans ce processus. Je lui ai dit [le facilitateur], qu'en tant que femmes, nous ne pouvons pas être consultées uniquement - nous devons faire partie du processus parce que c'est ce que dit la résolution 1325.”

La philanthropie à long terme qui fournit un soutien au financement de base et à la programmation est efficace pour soutenir les initiatives de consolidation de la paix et de prévention des violences sexuelles et sexistes par les organisations et mouvements de femmes.



“Le soutien a été utile mais pas suffisant parce que parfois nous [étions] limités à un soutien d'un an, deux ans et ce n'est pas durable.”

1.0

Introduction

Les mouvements de femmes ont été au cœur du plaidoyer pour le rétablissement de la paix et la fin de la violence sexuelle et sexiste dans les zones touchées par les conflits dans certains pays de la région des Grands Lacs.

Le 20ème anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, qui a affirmé le rôle essentiel des femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix, et l'importance d'assurer la participation pleine et égale des femmes à la prise de décisions en matière de prévention des conflits, la résolution des conflits a été commémorée le 6 septembre 2020. En outre, en 2020, le 25è anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing; la fin de la Décennie de la femme africaine et l'année où la Feuille de route de Lusaka de l'Union Africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique a été observée et révisée. Cependant, malgré les progrès accomplis pour parvenir à l'égalité des sexes et à une paix durable, il reste encore beaucoup à faire car les femmes et les filles ont été touchées de manière disproportionnée par les conflits violents, avec des incidences de plus en plus élevées de violences sexuelles et de viols utilisés comme armes de guerre.

Au cours des deux dernières décennies, les mouvements de femmes ont été au cœur du plaidoyer pour le rétablissement de la paix et la fin de la violence sexuelle et sexiste dans les zones touchées par les conflits dans certains pays de la région des Grands Lacs. À partir de 1998, en réponse à la situation de conflit, les organisations régionales et internationales ont soutenu les femmes touchées par le conflit en renforçant leur capacité à s'engager dans des négociations de paix et des processus de consolidation de la paix en RDC, au Soudan du Sud et au Burundi, et dans d'autres pays de la région des Grands Lacs. comme le Rwanda et l'Ouganda. C'est dans ce contexte que le Women's International Peace Center (The Peace Center) a commandé cette recherche, dont le but est d'approfondir la compréhension de ce qui a fonctionné pour la consolidation de la paix et les organisations et mouvements de femmes SGBV en RDC, au Soudan du Sud, au Burundi. , et dans la région des Grands Lacs dans son ensemble, et en termes de mise à profit de l'Objectif de développement durable 16: Paix, justice et institutions solides.

La période couverte par la recherche dans chaque pays dépendait du moment où les conflits ont éclaté et des femmes se réunissant alors pour assurer la paix au niveau communautaire, national et régional.

Cette recherche examine comment les mouvements de consolidation de la paix et de lutte contre la violence sexuelle et sexiste dirigés par des femmes ont évolué dans ces trois pays et dans la région des Grands Lacs et quels facteurs ont conduit à ces succès. La recherche a cherché à étudier comment ces mouvements de femmes ont pu se mobiliser et augmenter leur force en nombre et accroître leur influence, les moteurs et les catalyseurs, et comment ils ont pu faire face aux réactions négatives, en particulier de la part des hommes, survivre aux attaques, renforcer la résistance et résilience et aller de l'avant. La recherche visait également à identifier le rôle de la philanthropie dans le soutien des organisations et mouvements de promotion de la paix des femmes et de violence sexuelle et sexiste. La période couverte par la recherche dans chaque pays dépendait du moment où les conflits ont éclaté et des femmes se réunissant alors pour assurer la paix au niveau communautaire, national et régional. Des questions de recherche ont été formulées à cet effet. En termes de structure de ce rapport, la partie 1.2 présente brièvement la méthodologie, la partie 3 les résultats, la partie 4 les conclusions et la partie 5 les leçons.

1.2 Méthodologie

La recherche était qualitative avec une collecte de données primaires conçue pour saisir et interpréter les connaissances et les expériences des femmes en matière de consolidation de la paix et de prévention des mouvements de violence sexuelle et sexiste dans leurs pays respectifs et dans la région des Grands Lacs (Termes de référence: Annexe 1). Cela a été fait en permettant des conversations en tête-à-tête afin d'acquérir des idées et une compréhension. Les expériences et perspectives partagées ont ensuite été triangulées avec les données secondaires recherchées pour la validité.

Les données primaires ont été recueillies auprès d'individus sélectionnés à dessein en raison de leur vaste expérience de travail dans et avec les mouvements de consolidation de la paix et de prévention des violences sexuelles et sexistes et de leur connaissance de l'histoire. Les données primaires ont été collectées grâce à l'administration de questions ouvertes. Les personnes interrogées en RDC, au Burundi, au Soudan du Sud et dans la région des Grands Lacs sont présentées à l'annexe 2. Les sources secondaires de données et d'informations proviennent d'études de recherche, de revues, de rapports d'institutions et d'organisations, de documents et de sites Web du secteur public et d'analyses textuelles. (Voir les notes infrappaginaires). Suivant des protocoles éthiques, les entretiens ont été enregistrés et l'audio, y compris l'audio des répondants francophones de la RDC et du Burundi, a été transcrit et une analyse inductive a été réalisée en fonction des enjeux de recherche et des questions de recherche associées.

2.0

Constatations

Les femmes et les filles congolaises ont souvent été violées dans le cadre d'une stratégie visant à humilier les communautés, à détruire les structures et les normes sociales et à contrôler le territoire pour l'exploitation des précieuses ressources.

2.1.1 Contexte



Entre 1996 et 2002, la RDC a connu une période d'instabilité politique et de conflit violent qui a entraîné la mort de millions de femmes, d'hommes et d'enfants. Les conflits armés spécifiques à un lieu et à des ressources ont vu plusieurs autres pays africains intervenir militairement et des groupes armés non étatiques combattant les forces de sécurité nationales. Cette deuxième guerre a entraîné des déplacements massifs et des violations flagrantes des droits fondamentaux des femmes et des enfants, ainsi que des violences sexuelles et sexistes perpétrées par les belligérants, même avec l'existence de lois internationales et nationales qui criminalisent la violence sexuelle. Les femmes et les filles congolaises ont souvent été violées dans le cadre d'une stratégie visant à humilier les communautés, à détruire les structures et les normes sociales et à contrôler le territoire pour l'exploitation des pierres précieuses.

Les conflits violents ont eu un impact disproportionné sur les femmes qui étaient la cible de la violence et qui en ont été depuis lors, en particulier la violence sexuelle. Les femmes et les filles ont subi une multitude d'impacts physiques et mentaux négatifs associés à la violence sexuelle et sexiste. Malgré les efforts déployés pour mettre en place des processus et des structures démocratiques, les conflits et les violations des droits de l'homme ont persisté dans les communautés de l'est et du nord-est de la RDC, avec une variété de groupes armés non étatiques qui continuent de provoquer l'insécurité dans le Nord-Kivu, au Sud Kivu, l'Orientale et le nord de la province du Katanga. Cette guerre qui a commencé en 1998, s'est terminée en 2002.

La fin de la guerre s'est produite grâce à la conclusion de quatre accords de paix progressifs qui ont finalement contribué à l'Accord global et inclusif de décembre 2002. Même si ces accords n'ont pas effectivement freiné la violence dans de nombreuses régions de la RDC, ils ont servi de piliers instrumentaux qui ont mis fin à la deuxième guerre du Congo et qui ont ensuite conduit à la formation d'un gouvernement de transition unifié de la RDC en 2003.

Même si ces accords n'ont pas effectivement freiné la violence dans de nombreuses régions de la RDC, ils ont servi de piliers instrumentaux qui ont mis fin à la deuxième guerre du Congo.

L'un des groupes rebelles les plus importants à émerger au lendemain de la deuxième guerre était connu sous le nom de Mouvement du 23 mars (M23), composé principalement de Tutsis de souche qui auraient été soutenus par le gouvernement rwandais. Le M23 s'est rebellé contre le gouvernement congolais pour avoir prétendument renié un accord de paix signé en 2009. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a autorisé une brigade offensive sous le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC (MONUSCO) pour soutenir l'armée gouvernementale de la RDC dans sa lutte contre le M23. L'armée congolaise et les soldats des Nations Unies (ONU) ont vaincu le groupe en 2013, mais d'autres groupes armés sont apparus et existent toujours et opèrent dans l'est de la RDC.

En février 2013, alors que les pourparlers de Kampala entre le gouvernement congolais et le M23 se trouvaient dans une impasse, 11 États africains ont signé le Cadre de coopération pour la paix et la sécurité (PSCF), une initiative des Nations Unies et un mécanisme soutenu par l'Union Africaine (UA), la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), qui a exigé du gouvernement congolais qu'il mette en œuvre des réformes clés de la gouvernance. Le PSCF, qui a été signé dans le contexte de la crise du M23, a engagé les États de la région à cesser de soutenir les rébellions en RDC, et il a encouragé la communauté internationale à renouveler ses engagements envers la RDC.

En 2016, la violence politique et la répression gouvernementale se sont intensifiées, le président congolais ayant retardé les élections générales et prolongé son mandat au-delà de la limite fixée par la Constitution. Le gouvernement et les partis d'opposition sont parvenus à un accord politique pour un transfert démocratique du pouvoir jusqu'en décembre 2017, mais la mise en œuvre a été lente et cela a encore accru l'insécurité. Des élections ont eu lieu en décembre 2018 et un chef de l'opposition a été déclaré vainqueur des élections présidentielles en RDC. Néanmoins, la RDC reste politiquement instable et les groupes armés continuent de mener des attaques meurtrières dans les provinces de l'Est du pays.

2.1.2 Évolution des mouvements de consolidation de la paix et de prévention des violences sexuelles et sexistes

Mouvements de consolidation de la paix (1998 à 2008)

Dès le début du conflit en 1998, les femmes congolaises ont activement cherché à participer aux négociations officielles de paix. Leurs efforts de mobilisation au niveau local et au-delà des frontières ont contribué à galvaniser l'appui national et mondial à leur représentation à la table de la paix. Le point d'entrée des femmes dans la société civile pour participer aux négociations de paix était l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka de 1999 qui identifiait les groupes de la société civile - Forces vives, comme une circonscription qui devrait participer au Dialogue intercongolais. Cependant, l'accord ne mentionnait ni les femmes ni les organisations de femmes ni ne condamnait les violations à l'égard des femmes. Malgré cette omission critique dans l'accord, les femmes en RDC ont pu démontrer qu'elles étaient devenues une force sur laquelle il fallait compter dans la période précédant et pendant les négociations de l'accord de paix de Sun City tenues en Afrique du Sud en 2002 entre le gouvernement de la RDC et divers groupes rebelles.

En RDC, la mobilisation et le plaidoyer en faveur de la participation des femmes aux négociations de paix formelles ont atteint de nouveaux sommets avec l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) qui a souligné l'importance de la pleine implication des femmes dans tous les efforts pour maintenir et faire progresser la paix et la sécurité. Les groupes de femmes congolaises ont collaboré avec le Bureau des questions d'égalité des sexes de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour traduire la résolution 1325 du CSNU dans les quatre langues nationales du pays afin de sensibiliser le grand public.

Le mouvement des femmes s'est ensuite réuni pour s'engager dans les négociations de l'accord de paix. Le regroupement comprenait des femmes de différentes régions du pays, y compris des femmes de l'Est de la RDC qui était en grande partie occupée par les rebelles, et des femmes du reste du pays entièrement contrôlé par le gouvernement. Les efforts des femmes pour se mobiliser au niveau local et au-delà des frontières ont contribué à galvaniser le soutien national et mondial pour leur représentation à la table de négociations. Avec le soutien du Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM), les femmes membres de la société civile en partenariat avec les membres des réseaux régionaux de femmes, à savoir Femme Africa Solidarité (FAS) et Women as Partners for Peace in Africa ont organisé plusieurs foras et puis une réunion à Nairobi en février 2002. La réunion a abouti à la formulation de la Déclaration de Nairobi et d'un plan d'action appelant à un cessez-le-feu immédiat, l'inclusion des femmes et de leurs préoccupations dans tous les aspects du processus de paix, la formation du Caucus des femmes congolaises-Caucus de Femmes, et adoption d'un quota de 30% pour les femmes à tous les niveaux de gouvernement dans tout règlement final. Les femmes ont réussi à s'entendre sur une position commune avant le début des négociations de paix de Sun City qui avaient été négociées par la communauté internationale.

*L'Accord de
cessez-le-feu de
Lusaka de 1999
a été le point
d'entrée des
femmes de la
société civile pour
participer aux
négociations de
paix*

Au Dialogue InterCongolais qui s'est alors tenu en Afrique du Sud entre mars et avril 2002, seules 40 femmes déléguées ont été invitées sur 340 déléguées. Heureusement, UNIFEM et le PNUD ont décidé d'inviter 40 femmes supplémentaires, ce qui a porté le nombre à 80. Mais seules 40 femmes ont été autorisées à participer aux négociations officielles et, plus tard, 10 femmes seulement ont été autorisées à assister à la réunion de suivi qui s'est tenue à Pretoria en décembre 2002. De nombreuses femmes interrogées ont ensuite déclaré qu'elles considéraient le processus d'accord de paix de Sun City comme le véritable début du mouvement de consolidation de la paix des femmes en RDC.

Même avec les recommandations de l'accord de paix et la mise en place ultérieure d'un gouvernement unifié et multipartite, avec un ministère chargé des questions de genre et de famille, les conflits ont persisté. Néanmoins, les groupes de défense des femmes ont profité de la période de transition politique, après la signature de l'accord de paix de 2002, pour obtenir des changements dans les arènes politique et économique et défier le patriarcat. Ils ont investi une énergie considérable pour éduquer et mobiliser les femmes afin qu'elles participent aux processus électoraux en tant qu'électrices et candidates. En décembre 2005, 60% des électeurs lors d'un référendum national sur une nouvelle Constitution étaient des femmes et 13,5% des candidats aux sièges législatifs étaient des femmes en 2006.

Les groupes de défense des femmes ont investi une énergie considérable pour éduquer et mobiliser les femmes afin qu'elles participent aux processus électoraux en tant qu'électrices et candidates.



Dans la province d'Uvira, Solidarité des Femmes Activistes pour la Défense des Droits Humains (SOFAD) a établi 50 réseaux de paix dans toute la région, reliant plus de 20 000 femmes et jeunes dans les efforts de paix. Chaque réseau a facilité l'arbitrage, la médiation des différends en collaboration avec les chefs traditionnels et les administrateurs locaux. Chaque réseau a également identifié les victimes de violences sexuelles, les a guidées vers des systèmes de recours et de soutien appropriés. Les réseaux de paix SOFAD ont agi en tant que groupes de pression dans les villages et ont éduqué le public sur la loi sur la violence sexuelle.

Mouvements de consolidation de la paix (2008 à 2013)

Malgré des accords supplémentaires conclus entre 2008 et 2013 entre les groupes rebelles et les pays voisins, les hostilités se sont poursuivies dans l'est de la RDC, où de nombreux groupes armés opéraient, et malgré les engagements pris par le gouvernement, les femmes étaient toujours sous-représentées à tous les niveaux de gouvernement et dans les organes dans des rôles formels dans les négociations de 2008 à 2013. Les civils ont continué d'être pris pour cible par les rebelles et les forces de sécurité congolaises, et les forces de maintien de la paix de l'ONU ont lutté pour maintenir la paix. La violence sexuelle est restée généralisée et largement impunie. Néanmoins, le mouvement des femmes est devenu un acteur politique. Lors de la prochaine grande conférence sur la paix en 2009, les femmes ont eu un espace pour parler aux côtés d'autres sections de la société civile. Cependant, après l'échec d'un accord de paix entre le Congrès national pour la défense du peuple (Conseil national de défense du peuple) et le gouvernement congolais en 2009, la milice M23 s'est emparée de Goma en novembre 2012 malgré la présence des troupes de la mission de maintien de la paix de l'ONU dans la ville. Cela a mis la pression sur le gouvernement congolais pour qu'il négocie lors des négociations tenues à Kampala, en Ouganda. À ce stade, la participation collective des femmes aux processus de consolidation de la paix a pris une dimension régionale mais est restée ancrée dans les réalités des contextes et des expériences locaux.

Mouvements de prévention SGBV (1995-2018)

Des mouvements de femmes à base communautaire ont existé tout au long des années 1980 dans l'est de la RDC et vers la fin des années 1990, et initialement sans soutien extérieur, et ont travaillé pour renforcer les connaissances des femmes et leur prise de conscience de leurs droits et leur capacité à lutter contre la violence. Au milieu des années 90, de petites initiatives généralisées de femmes locales ont vu le jour pour aider les femmes violées dans leur région. Cela a commencé comme un plaidoyer pour les droits de l'homme et de nombreuses initiatives avaient leurs racines dans des institutions confessionnelles- catholiques et protestantes. Par exemple, Umoja wa Akina Mama Fizi (UWAFI), un réseau de coordination de 16 organisations communautaires de

2000

Les femmes du Sud-Kivu et d'autres régions de l'est de la RDC ont commencé à faire entendre leur voix contre la violence sexuelle et sexistes et d'autres atrocités liées à la guerre.

2003

Les organisations de défense des droits des femmes travaillant dans le cadre du Dialogue intercongolais se sont regroupées et ont intégré l'élimination de la violence à l'égard des femmes et la promotion de l'état de droit dans le discours national.

2006

La loi sur la violence sexuelle a été présentée sous la pression conjuguée du mouvement des femmes et de la communauté internationale.

2010

Deux mouvements de femmes ont mobilisé des femmes et organisé la troisième marche mondiale, avec une période d'action de cinq jours sur le thème de la paix et de la démilitarisation.

femmes (OBC) a travaillé dans 15 villages de la province du Sud-Kivu, et parmi ses programmes, il a fourni une assistance juridique et médicale aux victimes de violences sexuelles. L'Appui aux Femmes Démunies et Enfants Marginalisés au Kivu (AFEDEM / KIVU) qui a été fondé en 1999 par des femmes leaders a travaillé directement avec les victimes de violences sexuelles en fournissant un soutien et des ressources pour la réinsertion sociale et l'autonomisation économique des victimes.

À partir de 2000, ces mouvements communautaires se sont liés avec des représentants d'ONG provinciales, qui ont commencé à les aider à prendre soin des survivants. Les femmes du Sud-Kivu et d'autres régions de l'est de la RDC ont commencé à faire entendre leur voix contre la violence sexuelle et sexiste et d'autres atrocités liées à la guerre. Ils ont réussi à attirer l'attention du gouvernement et d'autres parties prenantes sur la question de la violence sexuelle et ont mené les premières manifestations contre cela. Par le biais des médias, l'Association des Femmes dans les Médias (AFEM) a porté les expériences des atrocités de SGBV des femmes et des filles à l'attention du public au niveau national et international. Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral (SOFEPADI) qui a été créée à Bunia, dans la province de l'Ituri en avril 2000, a promu les droits des femmes et a fait campagne pour mettre fin aux violences sexuelles en Ituri et au Nord-Kivu. La SOFEPADI continue de se concentrer sur la réadaptation et la réintégration des survivantes de violences sexuelles et la fourniture de services psychologiques, et forme les femmes à la résolution des conflits et à la médiation.

En 2003, au milieu du conflit en cours, les organisations de défense des droits des femmes travaillant dans le cadre du Dialogue intercongolais, se sont regroupées et ont intégré la fin de la violence à l'égard des femmes et la promotion de l'état de droit dans le discours national. Les rapports de violences sexuelles et de viols par l'armée congolaise ont persisté même après la signature de l'accord de paix, le gouvernement de transition de la RDC faisant preuve d'indifférence à l'égard des violences sexuelles et des viols de masse à l'époque. Les cas signalés incluaient le viol, l'esclavage sexuel, la traite, les mariages forcés et précoces, ainsi que l'exploitation et les abus sexuels. En 2004, des organisations de femmes à Bukavu ont lancé une campagne contre les abus sexuels fait aux femmes, aux filles et aux jeunes enfants. Des milliers de femmes, vêtues de robes et de coiffes sombres, en signe de deuil, ont marché sur la place de l'Indépendance et ont dénoncé les seigneurs de guerre qu'elles considéraient comme responsables des abus sexuels.

Le Caucus de Femmes a fait pression pour l'adoption d'un projet de loi sur la violence sexuelle et, en 2006, la loi sur la violence sexuelle a été présentée sous la pression conjuguée du mouvement des femmes et de la communauté internationale. Les femmes qui faisaient partie du gouvernement ont pu étendre leur lobbying pour la loi malgré le ressentiment des différentes parties en guerre qui étaient toutes impliquées dans les violences sexuelles. Les femmes ont été fortement soutenues par la MONUSCO et le projet de loi a été adopté en 2006. Le projet de loi historique sur la violence sexuelle a été promulgué et a fourni un cadre juridique bien amélioré pour juger les responsables, où les peines pour viol allaient de 5 à 25 ans de prison et doublaient lorsqu'il était commis par un agent public, ou par un groupe ou menace d'une arme . Cependant, l'application de cette législation reste difficile à atteindre.

Synergie des Organisations Féminines Contre les Violences Faites aux Femmes (SOFCVFW) est un réseau de 230 groupes travaillant autour de Bukavu qui sensibilise le public à la violence de genre et plaide pour des mesures punitives. En 2007 (SOFCVFW) a organisé des marches dans le cadre de la campagne 16 jours d'activisme contre la violence sexiste et en mars 2008 a appelé au respect des droits des femmes dans le cadre de la Journée internationale de la femme. En 2010, deux mouvements de femmes - le Comité National Femme et Développement (CONAFED) et le Collectif

des Organisations Féminines Agissant en Synergie (COFAS) ont mobilisé les femmes et organisé la troisième marche mondiale - Marche Mondiale, avec une période d'action de cinq jours sous le thème Paix et Démission (paix et démission). On estime que de nombreuses organisations de femmes du Sud-Kivu s'occupent de la violence sexiste, dont beaucoup sont basées à Bukavu, la capitale provinciale.

En 2012, les groupes de femmes ont travaillé collectivement pour obtenir une décision décisive d'un tribunal militaire qui a condamné à la prison des officiers supérieurs et des soldats pour le viol collectif de 60 femmes au Sud-Kivu. Néanmoins, une étude menée en 2013 par le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), dans sept provinces, a révélé 15 654 cas signalés de violence sexuelle, le viol représentant 82% de ces cas. Selon le rapport 2014 des Nations Unies du Secrétaire général, 15 352 incidents de violence sexuelle et sexiste ont été enregistrés par le gouvernement, dans l'est de la RDC en 2013. La majorité des violences sexuelles et sexistes a été perpétrée par des groupes armés non étatiques et des forces de sécurité nationales. La violence sexuelle et sexiste a probablement été beaucoup plus élevée car de nombreux survivants sont connus pour ne pas divulguer ou signaler les violences sexuelles perpétrées contre elles en raison de la peur de la stigmatisation, des représailles et des sentiments de honte. Malgré les efforts des femmes pour prévenir la violence sexuelle et sexiste dans les conflits violents, les violations ont persisté et persistent encore et une paix durable est toujours difficile à atteindre en RDC. Pas plus tard qu'en juin 2020, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a signalé plus de 390 cas de violence sexuelle enregistrés dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. La plupart des agressions sexuelles sont attribuées à des groupes armés, mais nombre d'entre elles auraient également été perpétrées par des membres des forces de sécurité congolaises.

2.1.3 Cohésion, influence et résilience dans les mouvements

Les processus qui ont mené aux négociations de paix de Sun City en 2002 ont illustré bon nombre des obstacles auxquels les femmes se sont heurtées pour accéder aux espaces officiels de négociations de paix ainsi que les stratégies non conventionnelles qu'elles ont employées pour surmonter ces obstacles. Les négociations de paix ont renforcé les attitudes patriarcales dominantes et autres attitudes sociales qui excluent les femmes des cercles de pouvoir. Le gouvernement congolais, ainsi que les autres parties belligérantes, se sont fermement opposés à l'inclusion des femmes dans les négociations de paix parce qu'ils pensaient que la guerre et la paix étaient exclusivement l'affaire des hommes. Le Réseau des Femmes pour la Défense des Droits et de la Paix, une organisation de femmes opérant dans les provinces du Kivu, a reçu des menaces du groupe rebelle Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) lors de sa mobilisation pour envoyer des représentants aux négociations de paix de Sun City.

Les hommes qui ont participé aux négociations ont estimé que les femmes n'avaient aucun droit de participer parce qu'elles n'étaient pas des combattantes et qu'elles n'étaient pas représentantes des instances décisionnelles locales ou nationales avant la guerre. Par exemple, dans le processus de sélection des candidats pour représenter le peuple de la RDC au Dialogue Inter-Congolais, les femmes ont été exclues de la plupart des procédures de sélection et puisque la procédure de sélection s'est déroulée via des élections majoritaires, les femmes sont désavantagées. Sur 73 délégués choisis pour participer à la réunion du comité préparatoire à Gaborone, au Botswana, six seulement étaient des femmes. En outre, certaines des six déléguées présentes ont été spécifiquement chargées par leurs chefs de délégation de ne pas promouvoir les questions liées au genre. Par exemple, lorsqu'une des femmes déléguées des Forces vives s'est levée pour promouvoir la protection des femmes dans les situations humanitaires, l'une des déléguées du groupe RCD s'est levée pour la condamner pour

Les femmes ont fait tout leur possible pour obtenir le soutien du public pour leurs problèmes en rappelant aux négociateurs masculins qu'elles étaient responsables devant les communautés en RDC.



intercongolais. La femme a refusé de reculer.

Les femmes déléguées ont uni leurs forces pour adresser une lettre ouverte aux délégués à la réunion préparatoire de Gaborone qui a souligné que la sous-représentation des femmes ne répondait pas au principe d'égalité entre les sexes, et elles ont rappelé les engagements du gouvernement de la RDC envers la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), UNSCR 1325, et la Déclaration de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur l'égalité des sexes. Les femmes ont exigé que le quota de participation de 30 pour cent des femmes déléguées, fixé par la SADC soit atteint. Cela ne s'est pas produit.

La démonstration la plus significative de cohésion et de détermination à obtenir un résultat au Dialogue Inter-Congolais a été lorsque les femmes déléguées se sont levées de leurs sièges et ont formé une chaîne humaine qui a bloqué les sorties de la salle de comité, insistant sur le fait que les hommes ne partiraient pas avant de signer les accords de paix devant eux, après qu'il est apparu que les parties se retireraient des négociations en cas de désaccord sur des questions de procédure. Les accords ont finalement été signés par les hommes.

Ce qui était unique au Caucus de Femmes, c'était la diversité des groupes d'intérêt. Les femmes ont travaillé à travers les divisions en établissant des coalitions à travers les divisions régionales, politiques et ethniques, et en appelant à un cessez-le-feu immédiat et à accorder une attention aux droits des femmes dans tout l'accord de paix. Cela a été démontré lors des négociations de paix pré-Sun City à Nairobi en février 2002, réunion qui a été convoquée pour collaborer sur des recommandations pour un cessez-le-feu immédiat, l'inclusion des droits des femmes dans l'accord de paix, et l'adoption d'un quota de 30 pour cent pour les femmes à tous les niveaux de gouvernement.

Les femmes déléguées qui ont participé à la Commission humanitaire, sociale et culturelle, sous la direction et l'influence d'Ellen Johnson-Sirleaf, ancienne présidente du Libéria, ont pu faire des recommandations concernant les femmes. Celles-ci comprenaient la création de centres de réadaptation pour les femmes et les filles traumatisées par les guerres, la création d'un organisme de surveillance des droits de l'homme pour le respect des droits de l'homme et l'application du quota de 30% de participation des femmes à tous les niveaux de prise de décision niveau national. La Commission pour la paix et la réconciliation a recommandé la création d'une Commission nationale pour la vérité et la réconciliation (NCTR) avec des femmes nommées à ladite commission pour veiller à ce que les préoccupations des femmes soient dûment prises en considération. Malheureusement, il n'y avait pas de représentation féminine à la Commission politique et juridique et les questions liées au genre n'ont pas été débattues. Ces recommandations ont ensuite été intégrées dans la nouvelle constitution de la RDC.

Les femmes leaders et influenceuses clés étaient Marie Madeleine Kalala Ngoy, participante au Dialogue intercongolais et plus tard la ministre des Droits de l'Homme de la RDC; Catherine Nzuzi wa Mbombo signataire de l'Accord de Sun City au nom du MPR-Fait Prive, Aningina Bibiane, militante de la paix congolaise et conseillère auprès du Dialogue Inter-Congolais Women's Caucus, et Bineta Diop du FAS (actuellement Envoyée spéciale de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine sur les femmes, la paix et la sécurité).

Les femmes ont fait tout leur possible pour obtenir le soutien du public pour leurs problèmes en rappelant aux négociateurs masculins qu'elles étaient responsables devant les communautés en RDC. L'Envoyée spéciale des Nations Unies pour les femmes, la paix et la sécurité a noté que cela renforçait leur crédibilité. Elles ont également utilisé une approche féministe de la consolidation de la paix en insistant sur le fait que, bien que les femmes aient été victimes d'abus et de violence terribles, elles sont à la fois des agents créatifs et des activistes innovantes. Les femmes recherchaient des chefs religieux et d'autres dirigeants locaux comme alliés.

Les femmes ont fait pression sur les Nations Unies et le principal facilitateur des pourparlers de paix qui ont ensuite exhorté le gouvernement congolais et les groupes rebelles à accepter d'améliorer la représentation des femmes dans leurs délégations, ce qu'ils ont fait - la proportion de femmes est passée de 2% des délégués lors des cycles précédents. , à 12% lors des négociations de mars à avril 2002. Cependant, il n'y avait aucune femme à la table de médiation. Les femmes déléguées ont reçu le soutien informel du Caucus de Femmes et des dirigeants régionaux de la société civile.

Les femmes ont eu recours à des actions de masse comme en témoignent les manifestations et les marches qui ont été organisées à Bukavu dans la province du Sud-Kivu en 2004 et en 2010 respectivement. Cependant, les mouvements de consolidation de la paix des femmes ont des défis; immédiatement après le traité de paix de Sun City, l'organisation faîtière des femmes du Sud-Kivu s'est scindée. Selon les femmes qui ont dirigé la scission, le caucus n'avait aucune cohésion au niveau national. Un groupe de femmes de la section des femmes comme partenaires pour la paix en Afrique RDC (WOPPA-RDC) n'a pas été bien accepté car elles venaient du Rwanda et de l'Ouganda. Ils étaient considérés comme des groupes ennemis ou des traîtres.

Un autre problème était que certaines femmes qui participaient aux négociations de paix préféraient avoir un mouvement provincial. À la fin, une situation est apparue où une plate-forme nationale des femmes a continué sous un autre nom, à savoir le Cadre Permanent de Concertation de la Femme Congolaise (CAFCO). Le Caucus de Femmes a continué en tant qu'association provinciale des femmes du Sud-Kivu et le Caucus de Femmes et le CAFCO ont poursuivi leurs opérations et sont actuellement affiliés au Bureau de la Coordination de la Société Civile en tant qu'alliances.

Cadre permanent de concertation de la femme congolaise (CAFCO)

Le CAFCO fait partie d'une plateforme nationale composée de représentants d'organisations de la société civile et de partis politiques. C'est un ensemble d'ONG de femmes et d'associations locales. Il a été créé début 2005, suite au forum d'évaluation du Caucus de Femmes issu du Dialogue Inter-Congolais qui s'est tenu à Sun City, en Afrique du Sud. Le CAFCO a une portée nationale et l'un de ses objectifs est d'impliquer efficacement les femmes congolaises dans les processus de paix et de démocratisation.

2.1.4 Rôle de la philanthropie

Au cours des deux dernières décennies, les agences multilatérales et bilatérales et les organisations philanthropiques ont de plus en plus apporté leur soutien aux initiatives qui œuvrent à la prévention et à la résolution des conflits violents et à la construction d'une culture de la paix ainsi qu'aux travaux menés à l'intersection de ces deux domaines. Cependant, suivre et analyser les subventions bilatérales et multilatérales et les financements privés de fondations, fiducies, etc. pour la consolidation de la paix et la prévention de la violence sexuelle et sexiste en RDC, au cours de la dernière décennie, est un défi en raison des moyens inaccessibles et incohérents de rapporter les données . Pour ces raisons, des exemples anecdotiques de philanthropie en RDC (et au Soudan du Sud, au Burundi et dans la région des Grands Lacs) sont donc présentés dans ce rapport.

Avant 2002, les femmes congolaises au niveau communautaire élaboraient une stratégie pour apporter des changements sans philanthropie- le soutien des donateurs à la fois externe et interne. Les initiatives locales abondaient, par exemple dans la province du Sud-Kivu, qui ont permis aux femmes et à leurs familles de persévérer après des actes de violence, notamment des violences sexuelles et sexistes, et la majorité d'entre elles sans aide étrangère extérieure à l'époque, contrairement à l'opinion selon laquelle les agences extérieures fournissaient l'essentiel du financement .

Au niveau régional, la formation du Caucus de Femmes au début de 2002 et la participation ultérieure des femmes aux négociations de paix de Sun City ont montré que le mouvement des femmes congolaises et la communauté internationale étaient étroitement liés aux processus de promotion de la paix. Cependant, le rôle de dirigeants africains comme Sir Ketumile Masire, ancien Président du Botswana, qui a été nommé par l'Organisation de l'Unité Africaine comme facilitateur du dialogue intercongolais, était également crucial. Par exemple, lorsque les représentantes ont fait part de leurs préoccupations concernant la sous-représentation des femmes déléguées à la réunion préparatoire de Gaborone, Sir Ketumile Masire a ensuite tenu des réunions avec UNIFEM pour discuter des possibilités de promouvoir la participation des femmes au processus de dialogue. Par conséquent, l'UNIFEM a tenu des sessions avec des femmes en RDC sur les dimensions sexospécifiques de la réforme constitutionnelle, électorale et judiciaire. C'était crucial pour le processus de paix, car de nombreuses femmes déléguées n'étaient pas suffisamment informées des dimensions sexospécifiques à présenter dans l'accord de paix pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. UNIFEM a parrainé des consultants et des experts pour aider les femmes déléguées pendant le processus de dialogue et a aidé les femmes déléguées de toutes les parties au Dialogue intercongolais à s'organiser et à se réunir régulièrement pour discuter des principales questions et stratégies concernant l'inclusion des questions sexospécifiques dans les négociations de paix.

L'UNIFEM et le PNUD ont été les pionniers des organismes des Nations Unies dans l'appui aux efforts de consolidation de la paix des femmes en RDC. Par exemple, avec le soutien d'UNIFEM, des représentantes du Caucus de Femmes ont pu participer à la réunion de 2002 à Nairobi avant les négociations de paix de Sun City. Étant donné que seules 40 femmes déléguées ont été invitées à assister aux négociations de paix de Sun City, sur 340 participants, UNIFEM et le PNUD ont décidé de soutenir 40 femmes supplémentaires, ce qui a porté le nombre à 80. Cependant, seules 40 femmes ont finalement été autorisées à participer (soit 9 pour cent des délégués) et seulement 10 femmes ont été autorisées à assister à une réunion de suivi des négociations de paix de Sun City qui s'est tenue à Pretoria en début de 2013.

Entre 2004 et 2009, le Fonds mondial pour les femmes (GFW) a joué un rôle déterminant dans le financement des groupes locaux de femmes congolaises qui s'organisaient pour construire la paix, la stabilité et le respect des droits humains des femmes, malgré les énormes défis. La GFW a établi des partenariats et des alliances et, sur une période de cinq ans, a quadruplé l'octroi de subventions aux groupes de défense des droits des femmes en RDC. Cela équivaut à soutenir 70 initiatives créatives dans huit provinces de la RDC avec un financement total de plus de 880 000 USD. Le financement a soutenu des campagnes et des activités de plaidoyer pour inclure la participation des femmes dans la prise de décision, y compris les processus de paix, la politique nationale, le suivi de la mise en œuvre des résolutions de l'ONU et les processus de désarmement, ainsi que le plaidoyer pour criminaliser le viol, entre autres. Dans le cadre de la consolidation de la paix, la GFW a soutenu Solidarité des Femmes Activistes pour la Défense des Droits Humains (SOFAD) qui promeut les droits des femmes, la paix et l'état de droit, et a soutenu la Synergie des Organisations Féminines Contre les Violences faites aux Femmes (Synergy of Women's Organizations Against Violence Against Women [SOFCVFW]) qui sensibilise le public à la violence de genre, fournit une aide juridique, un renforcement des capacités de résolution des conflits et plaide pour des mesures punitives. La SOFEPADI a également bénéficié du soutien de la GFW pour s'engager dans le plaidoyer en faveur de la SGBV au niveau régional.

Les organisations internationales qui ont financé des organisations de femmes travaillant à la prévention de la violence sexuelle et sexiste sont notamment DanChurchAid, Save the Children, Oxfam, Interpeace Genève, ONUFemmes et l'UNFPA. Les subventions les plus importantes accordées en 2010 par des fondations ont été accordées par la Fondation Novo à V-Day, qui a fourni une subvention de 1 million de dollars US pour le travail visant à mettre fin aux violences sexuelles, y compris la ville de la joie en RDC, et le John D. et Catherine T La Fondation MacArthur qui a canalisé une subvention de 600 000 USD par le biais de l'Initiative pour l'État de droit de l'American Bar Association pour améliorer l'accès à la justice des victimes de violence sexuelle et sexiste dans l'est de la RDC.

Un projet soutenu par le United Nations Trust for Human Security (2008-2010), qui a intégré l'autonomisation des communautés et la consolidation de la paix dans la province d'Ituri, a démontré l'importance de la consolidation de la paix au niveau communautaire. En 2016, l'UNFPA a reçu une subvention de 6,5 millions de dollars du gouvernement néerlandais pour renforcer le système de chaîne d'approvisionnement en produits de santé et améliorer l'accès aux soins pour les survivants de la violence sexuelle et sexiste dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu. Actuellement, l'USAID apporte son soutien aux initiatives qui permettent aux communautés locales et aux organisations de la société civile de s'engager avec leurs élus et autres dirigeants comme moyen de réduire la violence. Les interventions aident les communautés à mener des analyses de conflit et à utiliser les résultats pour influencer les décideurs et accroître la cohésion sociale grâce à l'inclusion des femmes et des groupes marginalisés, en particulier à Walungu, Kabare, Kalehe, Bukavu, Masisi, Walikale et Goma dans l'est de la RDC.

*Le Fonds
humanitaire et pour
la paix pour les
femmes (WPHF)
comble les déficits
de financement
cruciaux des
organisations
locales de la société
civile en RDC, en les
aidant à mettre fin à
la violence contre les
femmes et les filles.*

Les données disponibles sur le portail du Fonds d'affectation spéciale multipartenaires des Nations Unies indiquent qu'au 27 août 2020, un total de 43,5 millions USD avait été alloué à diverses agences des Nations Unies et à d'autres organisations en RDC pour soutenir les efforts de consolidation de la paix. Il s'agissait notamment du HCR, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et du PNUD, entre autres, pour diverses activités, notamment les dialogues intercommunautaires, la promotion de la paix et de la justice et les droits des femmes. Le Women's Peace and Humanitarian Fund (WPHF) comble les déficits de financement cruciaux des organisations locales de la société civile en RDC, en les aidant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, à protéger les droits de l'homme, à diriger la réponse humanitaire et à renforcer la résilience économique pour accélérer la paix. Le partenariat WPHF et Spotlight Initiative achemine les financements dont le besoin est urgent vers des organisations féminines de base qui œuvrent pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et promouvoir les droits humains et l'égalité des sexes dans des contextes de paix et de sécurité. Au 27 août 2020, le WPHF avait décaissé 632 938 000 USD en RDC à ONU Femmes pour les organisations de femmes.

Les organisations de femmes au Congo continuent de travailler à la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU avec peu de soutien de leur gouvernement et un soutien décroissant de la communauté internationale. Par exemple, entre 2013 et 2014, l'aide internationale en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en RDC a chuté de 40 millions de dollars. Actuellement, la RDC sort lentement d'une période d'instabilité politique et de conflit, et dans l'est de la RDC, les agences des Nations Unies travaillent ensemble pour soutenir le gouvernement dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale sur la violence sexuelle pour laquelle l'UNFPA a un leadership rôle de la composante données et cartographie. Cependant, la RDC connaît toujours des crises humanitaires intermittentes aggravées par des grappes de conflits armés perpétrés par des milices armées, l'insécurité provoquant des déplacements forcés dans les provinces de l'est.

2.2 Soudan du Sud

After becoming an independent nation South Sudan has been plagued by civil war since 2013, resulting in mass displacements, high levels of violence, and human rights violations, some of which constitute war crimes.

2.2.1 Contexte

Depuis que le Soudan a obtenu son indépendance des Britanniques en 1956, la plupart des années, le Soudan du Sud («sud du Soudan» jusqu'en 2011) a été en proie à des conflits. Entre 1955 et 1972, et de nouveau de 1983 à 2005, les Soudanais du Sud ont lutté contre la marginalisation politique et économique du gouvernement soudanais basé à Khartoum au cours de deux longues guerres civiles, qui ont finalement conduit à l'indépendance du Soudan du Sud en juillet 2011. Devenu une nation indépendante, le Soudan du Sud est en proie à la guerre civile depuis 2013, entraînant des déplacements massifs, des niveaux élevés de violence et des violations des droits humains, dont certains constituent des crimes de guerre. La guerre civile qui a commencé en 2013 a été déclenchée par des désaccords politiques et alimentée par de profondes divisions ethniques, principalement entre les Dinka et les Nuer. Depuis lors, des milliers de personnes ont été tuées au cours des conflits intermittents; des millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, tandis que plus d'un million ont cherché refuge à l'extérieur du pays. La majorité des personnes déplacées sont des femmes et des filles. Pendant le début de la guerre, la violence sexuelle et sexiste a atteint des niveaux sans précédent avec des milliers de femmes et de filles violées.

En janvier 2014, l'Agence Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) a entamé des négociations à Addis-Abeba sur la cessation des hostilités entre l'armée du Mouvement populaire de libération du Soudan du Sud (SPLM) dirigée par le président Salva Kiir et le Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition (SPLM-IO) dirigé par le Dr Riek Machar. Sur les 10 membres de la délégation invités à participer de chaque côté à la discussion sur la cessation des hostilités, le SPLM / A-IO comptait trois femmes tandis que le SPLM / A n'en avait aucune. En 2015, après l'échec de sept cessez-le-feu et sous la menace de sanctions internationales, le président Salva Kiir et l'ancien vice-président Riek Machar ont signé un accord de paix. Suite à l'effondrement de l'accord en 2016, l'IGAD a soutenu la reprise des négociations.

La sécurité et la violence sexiste sont des préoccupations majeures pour les femmes et les filles au Soudan du Sud. Les statistiques sur la prévalence et l'ampleur de la VBG ne sont pas disponibles, mais on pense qu'elles sont élevées. La violence que les femmes au Soudan du Sud ont endurée pendant la guerre, dans les régions du pays où le conflit a éclaté, et en tant que réfugiées et personnes déplacées, a reçu peu de documents ou de rapports dans le monde; seules quelques études ont documenté ces expériences. Bien qu'il n'existe pas de statistiques nationales fiables sur la prévalence de la violence basée sur le genre au Soudan du Sud, une étude récente a estimé que dans certaines régions touchées par le conflit, 65 pour cent des femmes et des filles du Soudan du Sud ont été victimes de violences physiques et / ou sexuelles au cours de leur vie. En novembre 2018, le comté de Bentiu, dans l'État de l'Unité, a gagné en notoriété après des informations faisant état de viols en masse parmi des femmes et des filles qui ont quitté le camp pour ramasser du bois de chauffage. Malgré une condamnation généralisée de la violence, les femmes et les filles restent plus vulnérables que jamais. Le viol est toujours signalé régulièrement.

Les femmes sont souvent silencieuses et signalent rarement les incidents de violence, en particulier les violences sexuelles, en raison de la stigmatisation que subissent les survivantes et lorsqu'elles signalent des violences sexuelles, elles abordent souvent d'abord les structures judiciaires traditionnelles, qui favorisent un règlement négocié et réparateur plutôt que des mesures punitives. En outre, le droit coutumier dicte souvent qu'une jeune fille violée doit épouser l'auteur.

2.2.2 Évolution des mouvements de consolidation de la paix et de prévention des violences sexuelles et sexistes

Mouvements de consolidation de la paix (1983 à 2005)

Dans la deuxième guerre civile soudanaise qui a éclaté en 1983, les femmes sud-soudanaises ont joué un rôle clé en tant que défenseurs



In the referendum, women mobilised extensively with 52 percent of the voters being women who opted for independence from Khartoum.

de la paix et ont attiré l'attention de la communauté internationale sur les effets du conflit et la nécessité de la paix. Ils ont assumé des rôles nouveaux et divers qui ont inspiré et jeté les bases de leur participation et de leur influence sur le processus de paix de l'Accord de paix global (CPA) et au-delà. Au cours de la phase initiale de rétablissement de la paix, la première Conférence des femmes du SPLM à New Kush, au Soudan, qui a réuni 700 délégués, a convenu d'un quota d'action positive de 25% pour la représentation des femmes et elle est devenue la base des femmes appelant à leur inclusion dans les négociations de paix.

Les discussions menées par l'IGAD entre 1999 et 2005 ont vu une augmentation constante de la participation des femmes au processus de paix du CPA. Les médiateurs de l'IGAD ont créé des groupes de travail thématiques sur le partage du pouvoir, les ressources économiques et les arrangements en matière de sécurité, où la priorité des femmes était de faire partie de l'équipe de négociation afin de mettre leurs expériences au service des discussions. En partageant leurs opinions lors de séances de rétroaction avec les délégués qui participaient aux négociations proprement dites et en rédigeant les positions du SPLM / A, les femmes déléguées ont décidé que les préoccupations relatives aux droits de l'homme et les questions de genre devaient être prises en considération.

Les représentantes des femmes dans les délégations de négociation ont tenu des consultations avec de nombreuses organisations et réseaux de femmes soudanaises au Kenya, ce qui a servi de moyen efficace de briefing et pour les femmes de comprendre ce qui se passait dans le processus de paix ainsi que l'occasion pour les femmes déléguées de développer des positions issues d'une circonscription plus large. En 1986, des femmes du Sud-Soudan ont créé de manière indépendante l'Association des femmes soudanaises à Nairobi (SWAN) au Kenya. Des consultations ont également eu lieu à Khartoum, où le Conseil des Églises du Soudan du Sud a fourni aux femmes sud-soudanaises le parapluie sous lequel les consultations étaient menées. Deux coalitions de femmes soudanaises basées en Ouganda ont obtenu le statut d'observateur officiel dans les pourparlers de paix de Juba vers la fin du processus et sans rôle consultatif. Aucune femme n'a été incluse en tant que médiateur ou signataire de l'APC, et seulement 9 pour cent des témoins de la signature étaient des femmes.

Le CPA prévoyait un référendum au cours duquel les habitants du sud du Soudan auraient la possibilité de décider s'ils voulaient un État indépendant ou de continuer à faire partie du Soudan. Les femmes se sont largement mobilisées, 52% des électeurs étant des femmes qui ont opté pour l'indépendance à l'égard de Khartoum.

Mouvements de consolidation de la paix (2013 à 2015)

Peut-être que le premier mouvement des femmes appelant à la paix peu après le début du conflit en décembre 2013, a été les femmes de différentes églises multi-confessionnelles membres du Conseil des Eglises du Soudan du Sud qui se sont réunies à l'église St Joseph de Juba et ont fait une déclaration dénonçant le conflit . En janvier 2014, la délégation de 10 membres qui a assisté à la discussion sur la cessation des hostilités comprenait trois femmes du SPLM / A-IO qui étaient membres du parlement national, tandis que le SPLM / A n'avait pas de femmes. Cependant, plus tard, le SPLM / A a inclus trois femmes dans sa délégation lorsque les négociations ont repris. Le Groupe de travail pour l'engagement des femmes au Soudan et au Soudan du Sud qui se réunissait en marge du sommet annuel de l'Union Africaine (UA) a saisi l'occasion et a poussé à la fin de l'inclusion des femmes dans le processus de paix national du Soudan du Sud pour mettre fin à la nouvelle guerre tenue à Addis-Abeba. Ce groupe de travail comprenait 19 femmes et 1 homme. En février 2014, plus de 60 représentants de la société civile, dont plus d'un tiers étaient des femmes, ont assisté à une conférence à Nairobi qui a abouti à la création de Citoyens pour la paix et la justice (CPJ), un réseau de la société civile qui s'est engagé à garantir l'inclusivité de processus de paix comme objectif clé .

La deuxième phase des négociations - le dialogue politique global et la réconciliation nationale, a été lancée en février 2014. Au cours de cette deuxième phase, les femmes de la société civile et des organisations confessionnelles ont participé en plus grand nombre. Des pourparlers de paix ont eu lieu à plusieurs reprises au cours de 2014 et 2015, à Addis-Abeba, mais n'ont été en grande partie pas concluants jusqu'au début de 2015. Les femmes de cinq réseaux différents qui étaient présents à Addis-Abeba ont reconnu que la réalisation de l'inclusion nécessiterait un effort collectif entre les groupes et se sont réunies et se sont organisées sous la bannière «South Sudan Women Advocacy for Peace» pour remédier à la représentation inadéquate des femmes dans la liste des parties prenantes du dialogue de paix.

Les femmes de la diaspora- à Nairobi, au Kenya et à Kampala, en Ouganda se sont également réunies pour appeler à la fin de la guerre. À Nairobi, la 'Women Cry for Peace Coalition', composée de femmes de la société civile et de personnes associées aux deux côtés du conflit, a été formée en décembre 2013 et elles ont accepté de se joindre à l'appel et d'envoyer un groupe de femmes à Addis-Abeba.. À Kampala, les femmes ont été techniquement soutenues par des organisations telles que Isis-Women's International Cross-Cultural Exchange (Isis-WICCE) pour se rendre à Addis-Abeba faire pression pour leur inclusion et leur participation aux pourparlers de paix.

Les organisations de femmes travaillant sur l'obtention et la consolidation de la paix au Soudan du Sud opéraient au niveau national - le niveau formel à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et le niveau local- le niveau informel. Les femmes au niveau national formel, comprenant des militantes indépendantes pour la paix, des femmes issues d'OSC, des organisations confessionnelles, des dirigeantes d'assemblées législatives nationales et étatiques, des universités et du secteur privé,

Les comités de paix ont également sensibilisé les communautés sur les alternatives au conflit à travers des émissions de radio et en organisant des rassemblements pour la paix.

ont été soutenues par ONUFemmes pour élaborer un document demandant que les femmes sud-soudanaises obtiennent le statut d'observateur officiel dans les pourparlers de paix en cours. Les membres du plaidoyer des femmes sud-soudanaises pour la paix (SSWAP) avaient fortement poussé à rejoindre les pourparlers en tant que délégués, mais quand ils sont arrivés au dialogue de paix, ils ont constaté qu'ils se joignaient en tant qu'observateurs et sont devenus connus comme le Bloc des femmes. Ils ont eu l'occasion d'écouter les négociations, mais pas l'occasion de s'engager dans les discussions formelles.

Les organisations de base travaillant sur la consolidation de la paix informelle l'ont fait grâce à des efforts de reconstruction de la société. Certains de ces groupements ont été formés par des femmes déplacées à l'intérieur du pays et sont devenus des plates-formes pour discuter des problèmes qui affectent les femmes, y compris l'insécurité causée par les groupes rebelles, et les activités génératrices de revenus. Elles se sont également réunis et ont protesté dans la capitale Juba contre le viol et le meurtre continus de civils, les déplacements internes et le manque de services humanitaires pour les personnes dans le besoin. Elles ont exigé des comptes pour les atrocités et les violences sexuelles commises par les groupes armés, les forces de sécurité et les soldats du maintien de la paix.

Dans les communautés locales, les organisations de femmes se sont rassemblées à travers les divisions ethniques, ont organisé des jeûnes pour la paix et des réunions de prière interconfessionnelles et ont plaidé pour la prise en charge des orphelins et d'autres victimes de la guerre. Les femmes ont créé des comités de paix visant à combler les divisions ethniques. Les comités de paix ont également sensibilisé les communautés aux alternatives aux conflits par le biais d'émissions de radio et en organisant des rassemblements pour la paix. Des organisations de femmes telles que le Réseau d'autonomisation des femmes du Soudan du Sud (SSWEN) ont mené des campagnes radiophoniques et des forums de paix qui étaient essentiellement des dialogues communautaires pour discuter de la paix et de la réconciliation. SSWEN a également organisé des dramatiques communautaires pour communiquer des messages de paix.

Les organisations de femmes qui ont travaillé pour construire la paix comprenaient le Forum mensuel des femmes, les groupes de femmes déplacées, l'Association des femmes des médias au Soudan du Sud, le Réseau d'autonomisation des femmes du Soudan du Sud, l'organisation Community Empowerment for Progress, EVE Organization, Women Peace Association, Women Child Development Project, Voice of Women for Peace and Faith, Réseau sud-soudanais pour la démocratie et les élections et Association sud-soudanaise des femmes handicapées.

Dans le processus officiel d'accord de paix de 2015, les femmes représentaient 15% des négociateurs. Le Bloc des femmes du Soudan du Sud a été signataire de l'Accord de 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (ARCSS). L'accord prévoyait la participation d'une représentante à la Commission mixte de suivi et d'évaluation (JMEC), chargée de suivre la mise en œuvre de l'ARCSS- elle ne comptait qu'une femme sur 32 membres; le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité, chargé d'examiner et de diriger la réforme du secteur de la sécurité, comptait également une femme sur 20, et le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et des arrangements de sécurité transitoires, chargé de surveiller les violations du cessez-le-feu, n'avait qu'un siège pour une femme sur 21 sièges. Le Comité national d'amendement de la Constitution, chargé d'examiner les principales lois, n'avait pas de représentante désignée des femmes sur les huit membres.

Mouvements de consolidation de la paix (2016 à 2019)

Après la signature de l'accord de paix de 2015, le South Sudan Women's Peace Network- un réseau d'organisations de femmes, de parlementaires et d'activistes a organisé un dialogue national des femmes intitulé " Le Soudan du Sud que nous voulons " en novembre 2015, au cours duquel 480 femmes de divers groupes de femmes sud-soudanaises ont échangé leurs points de vue sur la réalisation de l'unité et a exigé la mise en œuvre de l'ARCSS. Après ce dialogue, une conférence nationale sur la paix des femmes s'est tenue à Juba en mai 2016, réunissant des participants de diverses organisations féminines axées sur la consolidation de la paix au Soudan du Sud. La conférence a adopté un ordre du jour en sept points sur la manière de mettre en œuvre un accord de paix sensible au genre. Les discussions ont porté sur l'importance de l'intégration des voix des femmes dans la mise en œuvre de l'accord de paix.

Certaines recommandations clés de consolidation de la paix pour toutes les parties, qui étaient détaillées dans l'ordre du jour en 7 points, étaient:

1. Remplir le quota de 25% de femmes dans l'accord de paix, y compris dans les 14 institutions et organes du gouvernement et laisser les femmes concourir pour les 75% restants

2. Mettre en œuvre le cessez-le-feu dans tous les domaines; consulter les femmes sur les réformes de la sécurité et inclure les femmes dans les équipes de surveillance du cessez-le-feu.
3. Veiller à ce que le processus de réforme constitutionnelle inclue au moins 25% de femmes et à ce que tous les membres reçoivent une formation de sensibilisation au genre.
4. Mettre fin à la violence sexuelle contre les femmes, les filles et les garçons.

Malheureusement, la mise en œuvre de l'ARCSS est au point mort et en juillet 2016, le conflit a de nouveau éclaté entre les forces fidèles au président Salva Kiir et celles fidèles au vice-président Riek Machar, forçant ce dernier à fuir Juba. Un certain nombre de femmes sud-soudanaises, une fois de plus, se sont employées à sensibiliser la communauté internationale à cette situation tragique. Par exemple, en octobre 2016, EVE Organization, une organisation dirigée par des femmes, a tenu un dialogue de paix à Nairobi pour évaluer si l'ARCSS était toujours pertinente. Des appels ont été lancés pour un accord «revitalisé».

Les organisations de femmes ont affirmé leurs efforts continus pour rechercher une paix et une réconciliation durables au Soudan du Sud, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité

Les femmes ont tenté de lier les mouvements informels et formels de consolidation de la paix. Par exemple, la Coalition des femmes du Soudan du Sud pour la paix, qui comprend 40 groupes et organisations, y compris des femmes réfugiées de la diaspora, est un forum de dialogue continu entre les militantes de la base et les femmes à la table des négociations de paix. La coalition a permis aux militantes pour la paix de la base de participer et d'influencer le processus officiel de consolidation de la paix. À cette fin, une «position des femmes du Soudan du Sud sur la promotion d'une paix et d'une réconciliation durables au Soudan du Sud» a été élaborée en septembre 2017 pour guider l'engagement des femmes à la table de la paix dans le processus officiel de consolidation de la paix. La coalition a institué ce qu'elle a appelé «un mécanisme de préparation» avant chaque session des négociations de paix et un «mécanisme de retour d'information» après les sessions de négociation de paix. Cela a permis aux militants de la base et aux groupes de femmes de rappeler continuellement aux femmes présentes à la table les principales préoccupations des femmes et leur responsabilité envers un groupe plus large de femmes au Soudan du Sud. Il s'agit du plus grand rassemblement d'organisations de femmes du Soudan du Sud et d'autres pays d'Afrique de l'Est.

En juin 2017, l'IGAD a publié un communiqué pour convoquer un forum de revitalisation de haut niveau (HLRF) des parties à l'ARCSS, ainsi que d'autres groupes pour discuter de mesures concrètes pour un cessez-le-feu permanent, la pleine mise en œuvre de l'ARCSS et une période de transition avec des élections démocratiques la fin de la période de transition. En août 2017, avant la consultation des parties prenantes, l'IGAD a organisé un atelier de 22 Sud-Soudanais indépendants de haut niveau pour délibérer sur la voie à suivre pour revitaliser l'ARCSS. Seules quatre des participantes étaient des femmes et, entre autres recommandations, elles ont recommandé que les femmes soient adéquatement représentées dans le processus de revitalisation. La discussion s'est approfondie en septembre 2017, lorsque les militantes sud-soudanaises ont assisté à une réunion sur le HLRF organisée par l'organisation EVE. Cela a conduit

à la naissance de la Coalition des femmes du Soudan du Sud pour la paix. Cette coalition a réuni plus de 50 organisations de femmes sud-soudanaises du Soudan du Sud, du Kenya, d'Ouganda et d'Égypte, y compris des organisations représentant des femmes réfugiées. La coalition a permis aux organisations de femmes de prendre part au processus de revitalisation en tant que négociateurs directs et en tant qu'équipe de soutien technique, améliorant la coordination entre les militantes et les autres groupes. Elle a fait appel à des femmes médiateurs.

La résolution qui a été rédigée et soumise à l'IGAD par des femmes sud-soudanaises, notamment d'Ouganda et du Kenya en septembre 2017, représentait leurs convictions concernant la paix et le rôle du dialogue national dans sa réalisation. Les organisations de femmes ont affirmé leurs efforts continus pour rechercher une paix et une réconciliation durables au Soudan du Sud, conformément à la résolution 1325 du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité. La résolution a été élaborée par 50 femmes sud-soudanaises de 40 ONG nationales, OSC, organisations confessionnelles, universités, instituts de recherche et réfugiés.

Éléments clés de la résolution des organisations de femmes sud-soudanaises à l'IGAD pour revitaliser le processus de paix

1. S'attaquer aux causes profondes du conflit pour parvenir à une paix authentique et durable pour le peuple du Soudan du Sud.
2. Assurer l'inclusivité qui incite les femmes et les groupes de jeunes, les organisations confessionnelles, les universités, les chefs traditionnels et la société civile à accroître la légitimité du processus et à éclairer la substance des négociations en comprenant les problèmes qui affectent les gens ordinaires.
3. Assurer une véritable représentation des OSC et éviter que l'espace ne soit envahi par les parties en guerre.
4. Assurer la parité entre les sexes, comme l'exige la résolution 1325 du CSNU, au sein des délégués des parties belligérantes, de l'équipe de médiation de l'IGAD et de la HLRF.
5. Mettre en place une équipe de soutien d'experts en genre composée de femmes et d'hommes locaux et régionaux ayant une expertise technique pour présenter les questions de genre à toutes les étapes de la négociation et de la mise en œuvre et conseiller les médiateurs d'utiliser des mesures sensibles au genre, y compris le langage utilisé dans différents aspects du processus et l'accord.
6. Réviser le calendrier de mise en œuvre de l'accord existant et proposer un calendrier clair et réaliste pour le processus (Forum de revitalisation de haut niveau) avec un mécanisme de suivi complet avec des indicateurs mesurables, et avec la société civile, les groupes de femmes et d'autres parties prenantes participant à des consultations, observation et avec une «boucle de rétroaction» entre les parties prenantes et leurs circonscriptions.
7. Revisiter les dispositifs de sécurité pour s'assurer que la démobilisation, la démilitarisation, la réintégration et la réhabilitation ont lieu.
8. Les recommandations de la résolution étaient que l'UA devrait prendre le leadership pour s'assurer que les résultats du HLRF sont mis en œuvre et respectés par toutes les parties et parties prenantes.
9. L'IGAD devrait engager d'autres dirigeants et personnalités africaines de premier plan, y compris des institutions régionales crédibles, à participer au processus de revitalisation, et s'engager dans des exercices de confiance et de renforcement de la confiance avec les parties prenantes sud-soudanaises.

L'IGAD devrait plaider pour la mise en place d'un mécanisme solide pour traiter les problèmes de violence sexuelle et sexiste et pour que toutes les parties belligérantes définissent des stratégies claires pour traiter avec les soldats et les auteurs de violence sexiste, en les tenant responsables et en instituant des mesures préventives et d'intervention, et le JMEC devrait veiller à ce que les réformes du secteur de la sécurité adoptées soient favorables aux femmes et conformes au plan d'action national de la résolution 1325 du CSNU élaboré par les femmes sud soudanaises et approuvé par le gouvernement du Soudan du Sud.

Le HLRF 2017 a vu une augmentation du nombre de femmes déléguées par rapport au processus de 2015, avec des femmes accréditées en tant que déléguées à part entière, pas seulement en tant qu'observatrices. Au début du HLRF en décembre 2017, le nombre de femmes déléguées n'était que de 11 sur 90 participants; ce nombre a augmenté avec le début de la négociation politique en février 2018 à 23 délégués. À la fin des séries de pourparlers d'Addis-Abeba en mai 2018, il y avait 39 femmes déléguées parmi 120 participants.

Isis-WICCE a fourni l'expertise technique dans l'élaboration du document de position commune des femmes.

En décembre 2017, la Coalition des femmes du Soudan du Sud pour la paix, en partenariat avec le Forum mensuel et le Conseil des églises du Soudan du Sud, a organisé une marche silencieuse réunissant 500 femmes à Juba pour protester contre le viol continu des femmes, le manque d'accès à l'aide humanitaire et le effusion de sang continue. Lors de l'effort de paix renouvelé de 2018, une femme a servi de médiateur et les femmes représentaient 25% des délégués officiels, tandis que les membres de la Coalition des femmes du Soudan du Sud pour la paix étaient des observateurs officiels. Isis-WICCE a fourni l'expertise technique pour l'élaboration du document de position commune des femmes et, entre janvier et mai 2018, a préparé certaines des déléguées engagées dans le HLRF à participer efficacement au processus de paix.

En mars 2018, environ 180 femmes de différentes organisations féminines se sont réunies dans la capitale du Soudan du Sud, Juba, pour une conférence de trois jours afin de sensibiliser les femmes à tous les niveaux sur les phases un et deux du HLRF. La conférence a également réuni des représentants d'institutions clés, notamment le JMEC, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et de l'Accord de sécurité transitoire et des responsables du gouvernement de transition d'unité nationale. La conférence a été organisée par le Bloc des femmes en partenariat avec ONU Femmes, le JMEC et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, sous le thème «Femmes ensemble pour une paix durable», dans le but de garantir que les femmes diverses connaissent parfaitement le HLRF., comprendre et soutenir les demandes faites au nom des femmes et comment elles seront mises en œuvre, comprendre les rôles des différentes parties prenantes dans l'accord et les processus de paix, et discuter collectivement des stratégies sur la manière d'engendrer davantage le processus. Les participants ont exprimé leur gratitude aux organisateurs et ont reconnu comment la conférence a pu rassembler des femmes de tous les États et de toutes les tribus pour discuter de questions pertinentes concernant les femmes et la paix dans le pays, et étaient particulièrement heureux de faire partie des pourparlers de paix d'Addis Ababa et de se sentir partie intégrante du processus global.

Tout au long du processus de paix, les femmes ont plaidé en faveur de quotas pour s'assurer qu'elles aient un siège à la table et dans les organes de décision. En mai 2018, parallèlement aux pourparlers de paix officiels, la Coalition des femmes du Soudan du Sud pour la paix a publié une déclaration appelant à une représentation de 35%. Cet appel a été accordé et a eu des ramifications positives pour le processus de consolidation de la paix et l'inclusion et la reconnaissance des femmes dans la reconstruction du Soudan du Sud. Les parties aux négociations ont convenu que 35% des personnes nommées au prochain gouvernement de transition seront des femmes, ainsi que l'un des quatre vice présidents. Cependant, la représentation des femmes dans les institutions et mécanismes de transition était bien en deçà du quota de 35%. Par exemple, en septembre 2018, sur les dix membres nommés au Comité national pré-transitionnel, un seul était une femme. Le R-ARCSS a été signé à Addis-Abeba en septembre 2018 avec 7 femmes comme signataires du R-ARCSS sur les 17 signataires.

Avant l'indépendance en 2011, les femmes avaient contribué de manière significative à l'APC de 2005, et dans l'ère post-indépendance, les femmes ont contribué de manière significative à l'ARCSS de 2015 et au R-ARCSS de 2018. En termes de succès dans le cadre de l'ARCSS, les représentantes ont obtenu le statut de signataire de l'ARCSS; les femmes ont été incluses dans les divers comités de la période de transition, mais pas en grand nombre, et les femmes ont poussé à l'inclusion pour la création d'un tribunal hybride, en vertu duquel les violences sexuelles et sexistes ainsi que d'autres crimes de guerre seraient poursuivis. Les femmes ont humanisé les discussions de paix, tenant les parties responsables de leurs engagements, et elles ont contribué à un langage sensible au genre dans les textes finaux des accords de paix.

Les succès enregistrés par le mouvement des femmes au cours du processus R-ARCSS ont été l'augmentation de l'inclusion des femmes dans les ateliers de résolution de problèmes du HLRF de 11 femmes en décembre 2017 à 39 femmes déléguées au moment où les pourparlers se tenaient à Khartoum; l'augmentation du principe de la discrimination positive de 25% à 35%; la provision pour une femme vice-présidente et une augmentation du nombre de femmes dans les conseils d'administration et les institutions de la période de transition.

Mouvements de prévention SGBV

Les femmes des communautés locales se sont mises en rapport direct avec les victimes de la violence sexuelle et sexistes pour fournir un soutien, une protection et des moyens de subsistance. Cet important travail visait à réintégrer les victimes dans la communauté à travers un soutien psychosocial et des activités génératrices de revenus. Par exemple, le Réseau d'autonomisation des femmes du Soudan du Sud a mis en place des «réseaux de soutien communautaire» qui préconisent une tolérance zéro à l'égard de la violence sexuelle et sexistes. Ils travaillent en étroite collaboration avec des travailleurs sociaux qui fournissent aux victimes un soutien psychosocial et des conseils en traumatologie. D'autre part, Crown the Woman, une organisation féministe, créée en 2016, travaille pour mettre fin à la violence contre les filles et les femmes et, aussi récemment que 2019 et 2020, s'est engagée dans un plaidoyer par le biais de marches pacifiques et de pétitions pour sensibiliser le

Les femmes des communautés locales se sont engagées directement avec les victimes de la violence sexuelle et sexistes pour fournir un soutien, une protection et des moyens de subsistance

pays et le monde et à travers divers plates-formes médiatiques. Deux dossiers de viol ont fait l'objet d'une action en justice bénévole en partenariat avec des avocates; une hotline VBG a été mise en place avec le soutien de l'UNFPA et des services d'orientation pour les survivants sont fournis, y compris des services psychosociaux.

Hope Restoration South Sudan, une ONG dirigée par des femmes et d'autres organisations dirigées par des femmes, jouent un rôle crucial dans la prestation de services de sauvetage. Ils répondent à la violence sexiste, protègent les personnes ayant des besoins spéciaux et créent des espaces conviviaux pour les femmes offrant un soutien psychosocial, des soins et des conseils en cas de traumatisme, ainsi que des activités génératrices de revenus, souvent dans les zones les plus difficiles d'accès telles que l'État d'Unity et le comté de Bentui.

Les femmes ont également demandé des comptes pour les atrocités commises par les groupes armés, les forces de sécurité et les soldats de la paix, y compris les violences sexuelles généralisées qui avaient déstabilisé les communautés à travers le pays.

2.2.3 Cohésion, influence et résilience

Au départ, même si les femmes du Soudan du Sud ont été incluses et ont participé aux négociations de l'APC par le biais d'une représentation directe, de consultations, d'actions de masse, de commissions inclusives et de prise de décision publique, leur influence sur les délégations de négociation a été minime, à l'exception de l'inclusion du quota de 25% pour femmes dans la constitution post-CPA du Soudan du Sud. Nonobstant cette exclusion, le plaidoyer des organisations féminines, notamment la Voix des femmes soudanaises pour la paix, la Fédération des femmes du New Sudan et l'Association des femmes du New Sudan, a attiré l'attention du monde sur les terribles effets de la guerre sur les femmes et les enfants.

Puis en janvier 2014, au début des discussions sur la cessation des hostilités, l'IGAD, qui était l'organe de médiation, a hésité à inclure des femmes représentantes. Cependant, comme les femmes étaient à la fois actrices et victimes du conflit, les femmes qui ont pu rester plus longtemps à Addis-Abeba ont fait pression pour assurer la représentation et la participation des femmes aux négociations. L'IGAD a répondu à la pression pour l'inclusion des femmes en chargeant les femmes de revenir en tant que bloc unique. Même si les membres du SSWAP avaient fait de gros efforts pour se joindre aux discussions en tant que délégués, elles se sont jointes en tant qu'observatrices du Bloc des femmes. Elles ont eu l'occasion d'écouter les négociations, mais pas l'occasion de s'engager dans les discussions formelles.

Malgré leur statut d'observatrices, la principale stratégie d'engagement pour influencer le processus et pour que le Bloc des femmes fasse part de ses préoccupations a été de s'entretenir avec des membres du gouvernement du Soudan du Sud et des délégations de l'opposition, des ambassadeurs et des représentants d'organisations internationales, y compris les médiateurs de l'IGAD. Cependant, après un intense lobbying du réseau du CPJ, l'IGAD a accordé au réseau l'accréditation pour assister à un symposium de la société civile destiné à discuter de la consolidation et de la rationalisation de la représentation de la société civile dans les pourparlers de paix en cours.

Les membres du Forum mensuel des femmes, qui n'ont pas participé aux négociations de paix d'Addis-Abeba, ont fait du lobbying aux niveaux local et national au Soudan du Sud et ont publié un certain nombre de déclarations condamnant les combats et les violations de l'Accord de cessation des hostilités de janvier 2014. Ils ont souligné la nécessité d'inclure les femmes dans le processus de paix. Ils ont également informé les femmes du Soudan du Sud de ce qui se passait lors des pourparlers. Ils se sont rendus dans sept des dix anciens États du pays, ont rassemblé les points de vue de la base et les ont utilisés pour élaborer des déclarations qui ont été partagées lors de conférences de presse ou par courrier électronique à la communauté diplomatique. Le Forum mensuel des femmes s'est associé aux femmes d'Addis-Abeba sur diverses questions intéressant les femmes telles que la réforme du secteur de la sécurité et la justice transitionnelle. Cependant, ce lien a par la suite cessé de fonctionner parce que les femmes ne pouvaient pas suivre le rythme rapide du processus à Addis-Abeba.

Plus tard, les femmes intégrées dans les structures plus larges de la société civile ont pu se rapprocher de la table des négociations. Même s'ils étaient encore limités dans leur influence, le fait d'être à la table leur a donné la possibilité de faire pression pour que des changements tangibles soient apportés au texte de l'accord et d'influencer les discussions. En travaillant à travers la fracture ethnique, les femmes ont désamorcé les tensions entre les Dinka et les Nuer, et dans les camps de déplacés de l'ONU; elles ont réussi à réduire les conflits entre les communautés et, en raison de l'influence des femmes dirigeantes sud-soudanaises, l'accord de cessez-le-feu de 2017 interdisait expressément la violence sexuelle dans les conflits et comprenait des engagements forts pour protéger les civils et réunifier les femmes et les enfants. Tout au long du processus, les femmes ont également demandé des comptes pour les atrocités commises par les groupes armés, les forces de sécurité et les soldats de la paix, y compris les violences sexuelles généralisées qui avaient déstabilisé les communautés à travers le pays.

Malheureusement, au sein du mouvement de consolidation de la paix, l'accès réel et perçu aux «ressources» pour engager les pourparlers de paix a été une cause de discorde entre certains groupes de femmes. Si certains groupes de femmes avaient prévu des réunions avec des dignitaires de l'UA ou des ambassades internationales, d'autres ne savaient pas comment accéder aux décideurs. Beaucoup de ceux qui utilisaient leurs propres ressources ont été frustrés par le manque d'accès et de progrès, ainsi que par la diminution de leurs ressources personnelles, et ont quitté rapidement Addis-Abeba. Cependant, les groupes de femmes soutenus par des organisations internationales comme la sécurité inclusive et ONUFemmes ont pu rester plus longtemps.

En outre, le conflit civil a polarisé les femmes sud-soudanaises au sein des partis politiques et de la société civile, brouillant la capacité de certaines de faire la distinction entre l'allégeance personnelle à leurs partis et les questions transversales des femmes. La méfiance et les divisions fondées sur l'appartenance ethnique et les partis politiques persistent encore aujourd'hui. La sécurité a également eu un impact sur la cohésion. Par exemple, des militantes impliquées dans le processus R-ARCSS, craignant d'être arrêtées, intimidées ou harcelées par les autorités à leur retour à Juba, feraient des détours vers Nairobi ou Kampala pendant quelques jours avant de rentrer tranquillement à Juba. Malgré tous les défis, y compris le recul au fil des ans, les femmes sud-soudanaises ont développé des compétences remarquables en matière de consolidation de la paix et une réflexion stratégique, émanant de leurs rôles de leaders spirituels et politiques ainsi que de leurs expériences d'exil et de déplacement dans les zones touchées par la guerre. Par exemple, après la signature du CPA en 2005, la majorité des militantes des organisations de femmes ont assumé des postes de direction et de direction au sein du gouvernement du Soudan du Sud et au sein des structures du SPLM / A. Ces positions signifiaient une plus grande voix et un plus grand rôle dans la prise de décision pour les



Image: Agency for Peacebuilding

femmes, mais elles ont également privé le mouvement des femmes de la plupart de ses dirigeantes, qui sont devenues moins actives dans la société civile en raison de leur implication dans la politique. L'esprit de fraternité a également galvanisé les femmes. «La fraternité ... nous a incités à continuer à pousser.»” Dans les années 2005 à 2015, la majorité des progrès du Soudan du Sud concernant le programme sur les femmes, la paix et la sécurité ont été enregistrés.

Parmi les femmes qui ont joué un rôle de chef de file et d'influence dans les processus de recherche de la paix figuraient Banguot Amumm, membre de l'équipe de négociation sud-soudanaise; Sarah James Ajith, Association générale des femmes du Soudan du Sud; Amer Deng, représentante du Bloc des femmes du Soudan du Sud; Awut Deng Acuil, ministre du Genre, de l'Enfance et de la Protection sociale et négociatrice au sein de l'équipe gouvernementale du Soudan du Sud; Priscilla Joseph, fondatrice et présidente du South Sudan Women's Peace Network; Rita Abraham Lopidia, fondatrice et directrice exécutive de l'organisation EVE pour le développement des femmes; Sophis Pak Gai, membre de l'équipe de négociation du Soudan du Sud, et Pauline Riak, fondatrice de l'Association des femmes soudanaises à Nairobi (SWAN) Malheureusement, la mise en œuvre de R-ARCSS stagne en raison des contestations persistantes de partage du pouvoir. «Nous ne pouvons pas prédire où nous allons parce que la situation politique n'est pas si prévisible.»” Cependant, les organisations de femmes continuent de mener des activités de plaidoyer pour la consolidation de la paix, les processus électoraux et l'articulation des priorités des femmes. Diverses organisations s'occupent également des besoins pratiques des femmes et du développement rural, et plaident pour mettre fin au VIH et instaurer la paix.

2.2.4 Rôle de la philanthropie

Au cours du processus du CPA (Accord Global de Paix), l'ambassade des Pays-Bas a répondu en soutenant «l'Initiative visant à faciliter la participation des femmes soudanaises au processus de paix». L'initiative ciblait les femmes de tous les groupes politiques impliqués dans le conflit, qui ont formé des comités de travail et, par l'intermédiaire d'un médiateur, chaque comité de travail a tenu des auditions dans sa circonscription pour rassembler la compréhension de la base du conflit et les contributions possibles des femmes au rétablissement de la paix.

Au début du processus de l'ARCSS, certains groupes de femmes ont reçu un financement et certaines représentantes d'OSC ont utilisé leurs propres moyens pour se rendre à Addis-Abeba, désireuses et capables de couvrir leurs propres dépenses, tandis que d'autres ont reçu le soutien d'acteurs internationaux. Certaines ont reçu des fonds d'organisations internationales pour se réunir et rester à Addis-Abeba, tandis que d'autres ont dû financer leur propre engagement.

Le financement, bien qu'insuffisant, était disponible. Les contributions individuelles, les frais d'adhésion de la coalition et le soutien de partenaires tels que Norwegian People's Aid, Cordaid, ONU Femmes, la Fondation Berghof, Crisis Action, Oxfam et le Réseau mondial des femmes bâtisseurs de la paix ont permis à des militantes de se rencontrer et de se rendre à Addis-Abeba et Khartoum, ainsi que l'accès aux couloirs de décision dans la région et dans le monde. Cependant, l'accès inégal au soutien des partenaires internationaux a également créé une concurrence entre les groupes.



“Ils ont également créé ... une compétition ... au lieu de travailler ensemble en tant qu'organisations de défense des droits des femmes pour promouvoir un programme et une image plus vastes, nous sommes occupées à nous battre pour le peu de ressources et de financement qui sont également toujours accordés pendant quelques mois.”

De plus, la nature ponctuelle du financement des groupes de femmes pour qu'elles s'engagent dans le processus de paix constitue un défi pour des réseaux comme la Coalition des Femmes.

En évaluant le rôle de la philanthropie dans le soutien du mouvement de consolidation de la paix, il y avait des facteurs qui ont conduit au succès ou à l'échec de la philanthropie parce que le manque de soutien signifiait que de nombreuses femmes, sans fonds propres et aspirant à rejoindre les pourparlers de paix, ne pouvaient pas. Le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (UNPBF), créé en octobre 2006, a appuyé des interventions présentant un intérêt direct et immédiat pour le processus de consolidation de la paix et a contribué à combler les lacunes critiques de ce processus, en particulier pour lesquelles aucun autre mécanisme de financement n'était disponible pour le Soudan du Sud. Le résultat attendu de ce soutien était de catalyser de nouvelles sources de financement plus durables pour la consolidation de la paix; mobiliser les parties prenantes nationales pour soutenir la consolidation de la paix; et contribuer directement à la durabilité du processus de consolidation de la paix.

Le résultat escompté de cet appui était de catalyser de nouvelles sources de financement plus durables pour la consolidation de la paix; mobiliser les parties prenantes nationales en faveur de la consolidation de la paix;





Au 27 août 2020, l'UNPBF avait décaissé environ 27,4 millions de dollars américains à diverses organisations pour différentes activités de consolidation de la paix au Soudan du Sud. Certaines des agences des Nations Unies qui ont reçu des fonds du Fonds pour les partenaires d'exécution faisant des travaux de consolidation de la paix comprenaient ONUFemmes pour des activités qui soutenaient les femmes dans la consolidation de la paix (y compris le renforcement des capacités de négociation et de lobbying), des interventions qui protégeaient les femmes et l'intégration de la dimension de genre; PNUD pour les activités de consolidation de la paix et de réintégration; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour la prévention des conflits; et l'UNFPA et l'UNICEF pour la protection des femmes.

Le Fonds pour la paix et l'aide humanitaire pour les femmes (WPHF) est spécifiquement axé sur le renforcement de l'inclusion quantitative et qualitative des femmes dans les mécanismes post-accord et sur la promotion d'une mise en œuvre équilibrée entre les sexes des différents piliers de l'accord de paix. Il vise également à améliorer la politique de consolidation de la paix et la prise de décisions en matière de programmation pour répondre aux besoins urgents des femmes et jeter les bases du développement des capacités des femmes à se remettre d'un conflit, et fournir une expertise technique qui permettra aux femmes de participer efficacement à la consolidation de la paix, la planification et la mise en œuvre dans des secteurs tels que la sécurité, la justice et la reprise économique.

Le financement de la violence sexiste au Soudan du Sud par le Fonds d'action des Nations Unies contre la violence sexuelle s'élevait à environ 523.963 USD au 28 août 2020. Alors que des groupes comme Hope Restoration South Sudan travaillent pour fournir des services de protection et de sauvetage, leur manque de ressources rend les opérations difficiles. La plus grande part du financement disponible est allouée aux institutions des Nations Unies et aux organisations internationales, la plus petite proportion allant aux groupes nationaux de femmes. Les ONG internationales qui soutiennent le travail de Hope Restoration au Soudan du Sud sont entre autres; l'Église Presbytérienne des États-Unis, Care International et War Child Canada. Crown the Women a reçu de petites subventions de l'UNFPA et d'Oxfam.

2.3 Burundi

2.3.1 Contexte

Depuis son indépendance en 1962, le Burundi a subi six cycles de guerre civile qui ont abouti à des violences qui ont conduit à des migrations massives de sa population et à l'émergence d'une importante population de réfugiés dans les pays voisins et au-delà. L'assassinat du Président du Burundi en 1993 a conduit au plus long épisode de guerre civile et la violence cyclique a été le résultat de l'incapacité de l'establishment politique à s'attaquer aux causes profondes de la violence depuis l'indépendance. L'éruption de violence est le résultat de combats asymétriques entre l'élite politique parmi les Hutus et les Tutsis, les deux principaux groupes ethniques.

Des femmes ont été ciblées et tuées, des femmes politiques ont été emprisonnées et des milliers ont fui le pays. Bien que les organisations internationales et nationales de défense des droits humains aient fréquemment fait état de violences sexuelles commises tout au long du conflit au Burundi, la nature, les causes et la réponse aux violences sexuelles commises pendant cette guerre sont restées pratiquement sans étude. Une étude sur la VBG au Burundi a conclu que la situation des femmes en tant que victimes de VSS ne s'est pas améliorée, malgré la signature des accords de paix et malgré le retour de la gouvernance démocratique au Burundi. La première tentative jamais entreprise pour trouver une solution durable au conflit burundais a été les négociations de paix d'Arusha et l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha qui en a résulté pour le Burundi. Les négociations ont rassemblé des participants de partis politiques, de la société civile, de l'armée, du gouvernement et de la communauté internationale. Après de longues négociations, qui ont commencé en 1996, le gouvernement du Burundi et les différents partis d'opposition armés et non armés ont signé un accord de paix en août 2000. L'accord est entré en vigueur en novembre 2001 et a réussi à mettre un terme au plus long épisode de guerre civile, entre 1993 et 2003. La signature d'un cessez-le-feu avec le dernier groupe rebelle - Palipehutu-FNL, a eu lieu le 7 septembre 2006, même si les combats ont repris brièvement en 2008, en plus des violences liées aux élections de 2009 à 2010.

En 2003, le gouvernement de transition mis en place par l'accord d'Arusha a signé un accord de cessez-le-feu avec le principal mouvement d'opposition armé, Le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), après quoi ce mouvement a rejoint les institutions de transition. Le CNDD-FDD a remporté les élections nationales de 2005 avec une nette majorité et son chef, feu Pierre Nkurunziza, est devenu président du Burundi. Le partage du pouvoir convenu par les parties dans l'accord stipulait que le gouvernement devrait être composé de 30 pour cent de femmes. La constitution a ainsi promu la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décision, ce qui a vu la nomination d'une femme au poste de 2ème vice-présidente du pays en août 2005.



TAN C YPM
O LEMNA

Cependant, la réticence du président Nkurunziza à démissionner après son deuxième mandat en 2015, comme le stipulent les accords d'Arusha et la Constitution de 2005, a entraîné des rébellions armées par trois mouvements distincts et des atrocités de masse et des crimes contre l'humanité commis principalement par des agents de l'État et leurs alliés. Le gouvernement a imposé de sévères restrictions aux groupes d'ONG et en a fermé certains. Cinq négociations de paix ont eu lieu entre 2015 et 2018 et un référendum visant à modifier la constitution pour augmenter les mandats présidentiels à sept ans, a eu lieu en mai 2018.

2.3.2 Évolution des mouvements de consolidation de la paix et de prévention des VSS

Mouvements de consolidation de la paix (1994 à 2005)

Le mouvement des femmes pour la paix au Burundi a commencé en décembre 1994, treize mois après l'assassinat du président Melchior Ndadaye en 1993, car il a fallu du temps aux femmes pour s'organiser en raison du parti politique et des divisions ethniques. Ainsi, au lendemain des bouleversements et en réponse au conflit qui a suivi, les femmes ont commencé à s'organiser autour de l'action humanitaire - assister les victimes de viols, les personnes déplacées et les blessés. Puis, en 1996, les femmes se sont mobilisées pour rétablir la paix et ont fait campagne contre la violence à travers l'éducation publique, des conférences, des débats intellectuels et des déclarations. Leurs points de vue ont convergé pendant les négociations de paix d'Arusha en 2000.

Il y avait 126 délégués lors du premier cycle de négociations en juin 1998 et il n'y avait que deux femmes qui ont été impliquées en tant que médiateurs, et dont la présence a facilité l'accès des groupes de femmes au processus de paix, même s'il n'y avait aucune preuve qu'elles ont plaidé pour préférences des groupes de femmes. Ce nombre a légèrement augmenté à mesure que les délégations ont ensuite été élargies pour inclure davantage de femmes. Sept femmes de la société civile étaient présentes en tant qu'observatrices à partir de 1998, et elles ont obtenu le statut d'observatrices permanentes en 2000- quelques mois seulement avant la signature de l'accord.

Le Collectif des Associations et Ongs Féminines du Burundi (CAFOB)

En 1994, des femmes burundaises ont créé la CAFOB dans le but de renforcer les capacités opérationnelles des associations membres et de soutenir le rôle des femmes burundaises dans la consolidation de la paix, la réconciliation nationale et le développement. La CAFOB est passée de 7 à 52 associations et a insisté pour que les femmes participent au processus de paix burundais. Le CAFOB a joué un rôle important en plaidant pour une participation accrue des femmes burundaises au processus de négociation de paix. Au cours des pourparlers de paix d'Arusha en 2000, des femmes- avec le soutien financier et technique d'UNIFEM et d'autres organisations- ont pu assister à la réunion en tant qu'observatrices grâce à ces efforts. Tout au long du processus, les femmes ont contribué aux débats, à travers les origines ethniques, de classe et politique, sur le projet d'accord de paix signé en août 2000. Le résultat du lobbying de la CAFOB a été la prise en compte des préoccupations des femmes par le gouvernement et les institutions de transition dans les activités de paix et de développement.

En 2000, la première «Conférence de paix des femmes burundaises multipartites» a été convoquée au cours de laquelle les femmes ont présenté une vision commune de la paix et de la réconciliation, tenu des veillées et brandi des pancartes sur le lieu des négociations, exigeant leur inclusion dans les travaux. Les revendications des femmes ont été reconnues et 19 de leurs recommandations ont été incluses dans l'accord final. Les principales recommandations faites par les femmes comprenaient la mise en place de mécanismes pour punir et mettre fin aux crimes de guerre contre les femmes; garanties des droits des femmes à la propriété, à la terre et à l'héritage; des mesures visant à garantir la sécurité des femmes et leur retour en toute sécurité; et garantit que les filles jouiraient des mêmes droits que les garçons à tous les niveaux d'enseignement. Les différentes factions impliquées dans le conflit sont parvenues à un accord sur une disposition exigeant que les femmes détiennent au moins 30 pour cent des sièges au gouvernement et dans d'autres institutions composées de représentants élus. Deux cycles électoraux - l'un en 2005 et l'autre en 2010 ont suivi les accords de paix et la Résolution 1325 du CSNU.

Au niveau régional officiel, 19 organisations burundaises qui étaient représentées à la négociation de paix ont envoyé deux déléguées et plus de 50 femmes burundaises et observatrices y ont participé. Le Burundi Women Refugee Network a obtenu le statut d'observateur et, en tant qu'observatrices, les femmes ont engagé des représentants politiques de manière informelle et ont intégré la perspective de genre dans les plans de paix officiels. La CAFOB a compilé une liste de femmes possédant l'éducation et les compétences nécessaires pour servir au gouvernement. Cette liste a été élaborée en réponse à l'affirmation lors de la conférence d'Arusha selon laquelle il n'y avait pas suffisamment de femmes qualifiées pour justifier un quota législatif. Cette liste a été présentée à l'équipe de médiateurs pour légitimer le quota de 30% de genre à la législature.

Mouvements de consolidation de la paix (2005 à 2016)

Au niveau local informel, Dushirehamwe (Réconciliions-nous), un réseau d'organisations féminines de consolidation de la paix de dix provinces du Burundi, a encouragé les dialogues interethniques et a été appelé à de nombreuses reprises par des factions à dissiper les tensions entre les groupes. Dushirehamwe a initié et promu la réconciliation communautaire et facilité le dialogue entre les femmes déplacées et les ex-combattantes. Dushirehamwe représente désormais les organisations de femmes au sein du comité directeur du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (UNPBF) et travaille avec le secteur de la sécurité pour intégrer le genre.

En janvier 2016, avec le soutien du Fonds humanitaire pour les femmes pour la paix, le Réseau des femmes pour la paix et le dialogue, un réseau national de femmes médiatrices s'est avéré efficace pour prévenir la violence au niveau local, empêchant de déborder de tensions plus larges, dissipant les fausses rumeurs, et atténuer l'impact de la crise politique actuelle sur les populations. Grâce à leur collaboration avec les autorités provinciales et locales, le réseau des femmes médiateurs a empêché et résolu les conflits et encouragé l'organisation de consultations locales pour identifier des stratégies visant à renforcer la sécurité communautaire. Le Réseau national des femmes pour la paix et le dialogue, composé de 516 médiatrices et de 18 points focaux provinciaux, a pu obtenir les résultats suivants:

1. Prévention et résolution des conflits au niveau local: En moyenne, le réseau des femmes médiatrices est parvenu à résoudre les conflits dans 62% des cas.
2. Établissement de réseaux locaux d'acteurs impliqués dans la prévention et la résolution des conflits avec des partenaires comprenant des OSC, des autorités locales, des femmes leaders et des organisations religieuses.

3. Organisation de dialogues au niveau de la colline, de la municipalité et de la province: Des dialogues ont été organisés chaque trimestre au niveau de la municipalité et au niveau de la colline lorsque cela était possible. En 2016, 7063 dialogues ont été organisés aux niveaux des collines, des municipalités et des provinces.
4. Séances d'échange entre les femmes médiateurs et les autorités locales.
5. Formation des médiateurs et des points focaux provinciaux.

Mouvements de consolidation de la paix (2016 à 2019)

Au niveau national depuis 2015, les organisations de femmes et les femmes des partis politiques, en particulier du parti au pouvoir, n'ont pas réussi à se réunir d'une seule voix pour formuler un "agenda de genre pour la paix au Burundi" en raison de l'environnement politique de division, des troubles et de la violence et avec les femmes aux prises avec les partis politiques.



"Par conséquent, évoquer les droits des femmes, évoquer les violences sexuelles et sexistes perpétrées par le gouvernement ou l'armée est très dangereux. Et il est très difficile pour les organisations au Burundi de s'exprimer sur ces choses."

En raison de la fragilité de la situation et de la peur, les organisations de femmes engagées dans la consolidation de la paix se sont tournées vers la «médiation» et l'intervention humanitaire. Cependant, les associations de femmes burundaises de la diaspora continuent de s'engager dans des activités de paix et de relèvement.

Mouvements de prévention VBG

En juillet 2000, la Conférence multipartite des femmes burundaises s'est réunie pendant trois jours pour discuter de la fin de l'impunité pour la violence sexiste; la formation du personnel de défense et de sécurité à comprendre ses responsabilités envers les femmes et les enfants; garantir les droits des femmes dans la constitution; promulguer des lois concernant la discrimination sexuelle; et assurer la participation égale des femmes aux processus politiques. La conférence a abouti à un ensemble de recommandations aux 19 négociateurs, et toutes les parties ont accepté de les mettre en œuvre.

Un des acteurs clé parmi les mouvements féminins qui se mobilisent pour la prévention des VBG au Burundi est l'Association des Femmes Rapatriées du Burundi (AFRABU), qui représentait à l'origine les intérêts des femmes réfugiées hutues de retour, mais dont la mission de consolidation de la paix comprend un fort accent sur la promotion des participation politique des femmes. D'autres organisations féminines de la société civile, en collaboration avec l'Unité Genre, ONUB, ont lancé une campagne nationale de sensibilisation du public contre la violence sexuelle. L'objectif était de changer les attitudes à l'égard des abus sexuels et du traitement des victimes. L'ONUB a poursuivi sa campagne contre la violence sexuelle et sa politique de «tolérance zéro» en matière d'exploitation et d'abus sexuels, tout en décourageant le règlement des affaires de viol à l'amiable. Une autre ONG de femmes s'occupant de la prévention de la violence sexuelle et sexiste par l'éducation des femmes sur les cadres politiques et juridiques au niveau communautaire est Aberemeshamahoro.

Début 2015, le Réseau des femmes pour la paix et le dialogue a travaillé avec les communautés pour prévenir la violence et les conflits, avec un financement du Fonds des Nations Unies pour la

consolidation de la paix. Le réseau appelle les médiateurs, qui sont souvent des femmes, à encourager le dialogue comme alternative à la violence et à contrer les rumeurs avec des informations vérifiables, un rôle précieux après que le gouvernement a fermé les médias indépendants en mai 2015.

2.3.3 Cohésion, influence et résilience dans les mouvements

Si de nombreuses organisations de femmes ont vu le jour au début de la guerre, très peu se sont concentrées sur la paix au niveau national. Elles n'avaient pas institutionnalisé ou développé beaucoup de force, et elles ont eu du mal à s'organiser et à être entendues en tant que voix indépendante parce que les organisations politiques dominaient le discours public. Ainsi, lorsque le processus de paix d'Arusha a commencé en 1998, 17 partis politiques différents se sont réunis pour le premier tour, aucune organisation civique n'a été autorisée à y participer, y compris les femmes. Les femmes hutues et tutsies ont décidé d'unir leurs forces pour protester contre cette exclusion et pour réclamer une place à la table de la paix. Leur initiative a conduit à la création de nombreuses ONG féminines, parmi lesquelles le Groupe d'associations et d'ONG féminines du Burundi, le Réseau des femmes pour la paix et la non-violence et l'Association des femmes pour la paix. Ces groupes ont organisé un large éventail d'activités, notamment des ateliers sur la résolution non violente des conflits, un forum réunissant des femmes de différentes origines ethniques, réunissant des femmes de la diaspora et des femmes vivant dans le pays pour discuter des stratégies de reconstruction nationale. La pression des organisations de femmes a contribué à développer une culture de négociation pour la paix nationale et dans l'intérêt de tous.

Les femmes ont fait pression pour leur inclusion dans le processus d'Arusha et au-delà. Elles ont construit une coalition efficace, fait du lobbying et plaidé auprès des parties à la négociation et d'autres acteurs influents, et ont bénéficié d'un fort soutien des agences des Nations Unies, des ONG internationales et des médiateurs. Cependant, la résistance des parties aux négociations et les critères et procédures de sélection ont limité leur influence, même si l'on pensait également que les procédures de sélection informelles et non transparentes permettaient également aux femmes d'influencer les femmes en tant qu'observatrices et lors des consultations. Un certain nombre de délégués masculins à Arusha étaient particulièrement opposés à la présence des femmes parce qu'elles n'étaient pas considérées comme parties au conflit. Néanmoins, les femmes étaient stratégiques pour s'assurer qu'elles atteignaient l'équipe de médiation et les parties aux négociations. Elles ont plaidé à tous les niveaux - par le biais de grandes conférences, de réunions à huis clos et de réseaux personnels, faisant souvent appel à des acteurs externes pour faire valoir leurs revendications.

Les femmes ont surmonté le conflit endémique dans leur pays et sont devenues une force de changement positif. La Conférence multipartite des femmes de juillet 2000 a marqué un tournant pour l'influence des femmes. Cette conférence a été mise en place après que l'UNIFEM et la Fondation Nyerere aient organisé une réunion d'information à Arusha pour plaider en faveur de l'inclusion des femmes dans le processus; la séance d'information a permis aux délégués d'accepter une session de négociation entièrement féminine dans le cadre officiel des négociations. L'appui d'UNIFEM, en particulier la réunion d'information aux parties aux négociations et à la Conférence multipartite des femmes, a été un facteur déterminant de l'influence des femmes. La Conférence multipartite des femmes a réuni deux femmes de chaque partie aux négociations, ainsi que des représentants de la société civile, des réfugiés, de la diaspora et des organisations internationales. La conférence, qui a eu lieu quelques semaines seulement avant la finalisation de l'accord, a été qualifiée de catalyseur des pourparlers parce que plus de la moitié de ses recommandations ont été incluses dans l'accord de paix d'Arusha.

Un autre exemple est Le Collectif des Associations et Ongs Féminines du Burundi (CAFOB), une organisation faîtière qui rassemble des organisations de femmes dans le pays. La CAFOB a été très influente parmi les organisations de femmes et a considérablement renforcé le rôle des femmes dans la résolution des conflits. L'organisation a encouragé et inspiré les femmes au Burundi et organisé des programmes de crédit pour autonomiser les femmes sur le plan économique. Certaines des stratégies que le CAFOB et d'autres organisations de femmes au Burundi ont utilisées pour construire la paix comprennent: assurer la survie et les besoins de base des populations touchées par le conflit; établir la confiance et soutenir le dialogue intercommunautaire; renforcement des capacités et des connaissances sur les droits; renforcer la légitimité grâce au réseautage et au plaidoyer; remettre en question le statu quo et préconiser des alternatives pacifiques; lutter contre l'impunité et soutenir les droits de l'homme; promouvoir les femmes dans la prise de décision et le leadership; et la mobilisation de ressources pour soutenir le travail lié à la paix.

Le défi pour la CAFOB dans le nouveau régime politique était de maintenir la solidarité entre les femmes de différents groupes politiques. Par exemple, les intérêts des femmes divergeaient selon un certain nombre de lignes - Tutsies et Hutues, urbaines et rurales, et femmes de la diaspora et celles au Burundi. Il y a eu des réunions où les divisions politiques et ethniques ont dominé et peu de progrès ont été réalisés. Mais la tenue de fréquentes réunions et la concentration sur des sujets communs de l'identité et des droits des femmes a conduit à l'élaboration de positions communes et elles ont réussi à surmonter leurs différences et à se réunir autour d'un programme pour la paix, la réconciliation et la reconstruction qui prenait en compte les droits et les problèmes des femmes , ce qui a touché particulièrement les femmes.

Les femmes et les réseaux de femmes se sont également battus et ont obtenu le statut d'observateur permanent lors des négociations d'Arusha en février 2000.

En travaillant ensemble, les femmes ont été les plus influentes en tant qu'observatrices et lors des consultations de négociation de paix. Par exemple, le Président Nyerere a entamé des consultations avec un groupe de 7 femmes en octobre 1998, qui avaient assisté à une conférence de 65 femmes burundaises à Kampala, en Ouganda, où elles ont demandé la levée des sanctions contre le Burundi et la représentation des femmes dans les pourparlers d'Arusha. Le Président Mandela a également tenu des réunions avec des groupes de femmes au Cap et à Pretoria, ainsi que des réunions à huis clos avec les femmes observatrices à Arusha. À Pretoria, les femmes ont abordé tous les thèmes couverts par les pourparlers de paix, souligné la nécessité de justice, préconisé la présence des autorités traditionnelles dans les nouvelles institutions et une participation accrue des femmes au processus et à la future vie publique et économique du pays. Elles ont également demandé que les acteurs armés soient associés au processus de paix et qu'un cessez-le-feu soit mis en place. Pendant la période de transition, les femmes qui étaient entrées au parlement et au gouvernement (y compris les membres du CAFOB) ont exploité leurs liens avec les réseaux de la société civile pour défendre leurs préférences. Elles ont exercé des pressions en indiquant qu'elles pouvaient amener des femmes dans la rue pour manifester.

Malgré le conflit qui a entraîné la violence sexuelle et sexiste, le veuvage des femmes et les déplacements internes et externes de personnes, les femmes ont défié et résisté à cette situation, en créant des associations pour contribuer à la restauration de la paix, en rapprochant les communautés et en soutenant le dialogue entre les femmes vivant dans le pays. et ceux en exil dans les pays voisins. Les femmes et les réseaux de femmes se sont également battus et ont obtenu le statut d'observateur permanent dans les négociations d'Arusha en février 2000. Au niveau communautaire, les femmes

burundaises ont joué un rôle important dans la promotion de la réconciliation entre Hutu et Tutsi. Radio Isanganiro, qui émet depuis Bujumbura, a présenté des cas de femmes comptées parmi les héros burundais connus sous le nom de «Inkingi z'Ubuntu» (piliers de l'humanité). Cela s'explique par le rôle joué par les femmes lors des massacres interethniques lorsqu'elles ont décidé de cacher des personnes au péril de leur vie. Les femmes burundaises ont utilisé la CEDEF et le Programme d'action de Beijing pour légitimer leur demande de participation au processus de paix. Le processus d'Arusha a également coïncidé avec la rédaction de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

Après la résurgence du conflit en 2015, lorsque le président du Burundi a demandé de manière inconstitutionnelle un troisième mandat, le Mouvement des femmes et des filles pour la paix (MFFS), qui a été formé en réponse à cette crise, a organisé une manifestation pacifique appelant à l'adhésion à l'accord de paix d'Arusha. En outre, malgré le régime répressif, les femmes défenseurs des droits humains sont restées actives pour exprimer leurs préoccupations et en mai 2015, elles ont mobilisé les femmes et ont organisé des manifestations qui réclamaient collectivement la paix et la démocratie au Burundi.

2.3.4 Rôle de la philanthropie

L'appui continu de la communauté internationale a beaucoup contribué à la consolidation de la paix au Burundi, les organisations de femmes bénéficiant d'un financement pour faire le travail nécessaire. En 1998, avec l'appui d'UNIFEM, les femmes ont pu participer en tant qu'«observatrices» aux négociations de paix d'Arusha. Même sans la résolution 1325 des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, les femmes burundaises étaient considérées comme des pionnières dans l'utilisation de la plate-forme d'action de Beijing comme norme normative pour participer aux processus de paix. L'appui d'UNIFEM à la réunion d'information aux parties aux négociations et à la Conférence multipartite des femmes a été un facteur déterminant de l'influence des femmes.

En 2000, en collaboration avec la Fondation Mwalimu Nyerere et avec l'appui du Département des affaires politiques des Nations Unies, du Département de l'information, du Département des opérations de maintien de la paix et d'UNIFEM, la première «Conférence de paix des femmes burundaises» a été organisée. L'investissement technique et financier d'UNIFEM dans le mouvement des femmes burundaises pour la paix a contribué à l'influence des femmes burundaises sur le processus de paix. En collaboration avec UNIFEM, AFRICARE Burundi a soutenu un programme de réconciliation de quatre mois pour les femmes déplacées, les rapatriés et celles résidant à Gitega et à Kausi en 2002, axé sur les concepts de transformation des conflits en mettant un accent particulier sur la communication, le réseautage et les valeurs sensibles au genre qui favorisent la paix et la réconciliation.

Au Burundi, les partenaires de développement ont joué un rôle important en facilitant le rapprochement des femmes burundaises de la diaspora avec les femmes au Burundi et en fournissant également de l'argent pour un soutien institutionnel. Le GFW a également soutenu des organisations féminines de base telles que Abaremehamahoro qui fournissent des services liés à la SGBV aux survivants. Le Burundi a été le premier pays de la région des Grands Lacs à se voir allouer 35 millions USD en 2006 pour soutenir la processus de paix par le biais du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (UNPBF). Dix-huit projets conçus par les mouvements de femmes au Burundi ont bénéficié de subventions de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies.

 *institutionnel où les organisations de femmes ont été formées à la gestion, en particulier à la gestion financière où elles feraient mieux les choses pour être visibles et crédibles."*

En 2015, grâce au financement du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le Réseau des femmes pour la paix et le dialogue a travaillé avec le gouvernement, les OSC et les communautés pour prévenir la violence et les conflits. Le tableau 1 donne quelques exemples anecdotiques de sources de financement et de montants provenant de sources secondaires.

Tableau 1: Appui philanthropique à certaines organisations de femmes au Burundi

Organisation	Bailleur	Fonds	Thématique
AFEPABU, DUSHIREHAMWE, et Fontaine – ISOKO (à travers Search for Common Ground, Burundi)	Ministère des Affaires étrangères des Pays- Bas	USD 830.325,11	Participation des Femmes
BLTF	CORDAID	USD 221,424.09	Participation des Femmes
Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi (CAFOB)	FAS/UNDAF	USD 225,000	UNSCR 1325 promotion et plaidoyer pour le leadership féminin
DUSHIREHAMWE	TROCAIRE	USD 69,197.84	Femmes et citoyenneté
Fontaine-ISOKO (pour Bonne Gouvernance et Développement Intégré)	Global Network of Women Peace Builders (GNWPB)	USD 207,603.34	2010, suivi interne de la mise en œuvre du PAN 1325
National Women's Forum	République du Burundi	USD 71,424.54	Développement de Capacités

Au 27 août 2020, le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix avait décaissé 4,1 millions de dollars par le biais de diverses organisations, notamment le Centre Africain pour le règlement constructif des différends (ACCORD) et CORDAID, mais principalement des agences des Nations Unies telles que ONUFemmes, le PNUD, le FNUAP et le HCR pour les activités de consolidation de la paix, de prévention des conflits, de résilience et de réintégration. Les travaux de la Commission des Nations Unies pour la consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix au Burundi ont favorisé le relèvement du pays après le conflit et ont donc renforcé la capacité du pays d'éviter une reprise du conflit armé ou des atrocités de masse. Ces organisations et institutions ont également amélioré la visibilité des organisations de femmes aux niveaux régional et international.

 *"Un autre rôle... c'est nous aider à accroître notre visibilité."*

Le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et l'aide humanitaire pour les femmes (WPHTF) aide les femmes burundaises à participer et à diriger une alerte rapide et une prévention des conflits efficaces. Au 27 août 2020, le WPHTF avait décaissé environ 1,2 million USD à ONUFemmes.

2.4 Région des Grands Lacs

2.4.1 Contexte

Les femmes de la région des Grands Lacs sont touchées de manière disproportionnée par les conflits intra-étatiques et interétatiques et ont réagi en se rassemblant au niveau communautaire pour trouver des solutions aux conflits.

Bien que les conflits dans la région des Grands Lacs - au Zaïre / RDC, au Burundi, au Rwanda, en Ouganda et au Soudan du Sud, aient commencé comme intra-étatiques, en raison des fortes réalités et dimensions transfrontalières et des identités ethniques transnationales, ces conflits intra-étatiques se sont propagés à travers les frontières et ont déstabilisé toute la région en raison de certaines réalités. Par exemple, des groupes rebelles armés ont traversé les frontières pour combattre; des ressources naturelles précieuses étaient échangées à travers les frontières pour financer les conflits; les armes ont traversé les frontières et les gens ont été tués et forcés de fuir leurs maisons et de traverser les frontières poreuses pour échapper à la violence et à l'injustice. Le conflit au Burundi dans les années 1990 s'est déroulé dans un contexte de troubles régionaux et de crises humanitaires dévastatrices - avec la guerre en RDC et le génocide au Rwanda en 1994. En RDC, il y a eu des flux massifs de réfugiés, tandis que l'est La RDC a vu un afflux de réfugiés du Rwanda, créant une dynamique complexe dans les conflits dans la région au sens large. Après le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, les Hutus ont fui en masse en RDC. Les groupes hutus et tutsis qui font partie de la structure socio-ethnique du Burundi, du Rwanda et de la RDC ont été directement impliqués dans les conflits de l'est de la RDC entre 1996 et 2003. Au Soudan du Sud, des armes légères et de petit calibre ont été trafiquées à travers les frontières, et les civils ont fui en Ouganda, en Éthiopie, au Kenya et dans d'autres pays en raison du conflit.

Les causes profondes des conflits dans ces pays de la région des Grands Lacs sont attribuées à l'accès inéquitable à l'État et aux ressources naturelles, au manque d'égalité des chances d'accéder au pouvoir politique, aux inégalités perçues et aux griefs entre les groupes identitaires, à la faible gouvernance, à la mauvaise gestion économique, un secteur de la sécurité irresponsable et l'effondrement des services sociaux, entre autres problèmes.

Les femmes en RDC, au Soudan du Sud et au Burundi ont été et sont toujours touchées de manière disproportionnée par les conflits intra-étatiques et interétatiques et ont répondu en se réunissant au niveau communautaire pour trouver des solutions aux conflits, puis en créant des groupements et des organisations organiquement aux niveaux local et national pour trouver des stratégies pour mettre fin à la violence sexuelle et sexiste et garantir la paix. Au cours des deux dernières décennies, la dimension régionale des conflits a également été le témoin d'un appui international et régional concerté aux interventions des organisations de femmes nationales et régionales destinées à ramener la paix et à mettre fin à la violence sexiste dans la région des Grands Lacs. Cela a vu la formation et l'établissement de liens verticaux - du niveau local au niveau national, et du niveau national au niveau régional et international.

Par exemple, le processus de paix d'Arusha est né des préoccupations internationales et régionales concernant l'instabilité, la violence et les crises humanitaires dans la région des Grands Lacs, et l'impact potentiel d'une escalade de la guerre au Burundi. Le processus de paix reflétait la complexité du contexte régional car il impliquait un grand nombre d'acteurs internes et externes. Et alors qu'un accord de paix a été signé en 2000, le cessez-le-feu final n'a été signé qu'en 2008. Ces liens verticaux ont été renforcés en 2000, avec l'adoption de la résolution 1325 du CSNU qui a souligné le rôle crucial que jouent les femmes dans la prévention des conflits, la résolution des conflits, le rétablissement et la consolidation de la paix, et qui a appelé les États membres à assurer une représentation accrue des femmes dans toutes les décisions. établir des niveaux dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits. C'était après que la session du Conseil de sécurité des Nations Unies ait reconnu la contribution des femmes à la consolidation de la paix malgré les efforts visant à les empêcher de participer aux processus de paix dans différents pays touchés par des conflits à travers le monde.

Le processus de paix reflétait la complexité du contexte régional car il impliquait un grand nombre d'acteurs internes et externes

Au début de 2000, il y avait également un engagement continental important avec une intervention internationale par le biais de l'Union africaine (UA) et un engagement sous-régional à travers la Conférence internationale de la région des Grands Lacs (CIRGL) pour endiguer la violence en RDC et éliminer la violence sexuelle et sexiste. Les organes régionaux de l'Afrique, tels que la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et l'UA, ont fait des progrès substantiels en assumant la responsabilité principale de réduire l'insécurité et de promouvoir et maintenir la paix dans la région en collaboration avec d'autres entités et parties prenantes. Cet engagement a également vu la création du Cadre de coopération pour la paix et la sécurité pour la République Démocratique du Congo et la région (PSCF) en 2013, une initiative dirigée par les Nations Unies en partenariat avec l'UA, la CIRGL et la SADC pour faire face à l'insurrection du groupe rebelle M23 dans l'est de la RDC.

La CIRGL a été créée en 2000 pour répondre à la guerre prolongée en RDC qui impliquait également des pays de la région et au-delà, afin de fournir un forum de sécurité commun pour la région. Les chefs d'État et de gouvernement des 11 pays membres se réunissent tous les deux ans, à l'issue d'un forum régional où les ministres des pays respectifs, par le biais de la réunion interministérielle régionale, prennent des décisions exécutives au nom de leurs pays pour examen par les chefs d'État et Sommet du gouvernement. Ainsi, en décembre 2011, le 4^e Sommet ordinaire s'est tenu à Kampala, en Ouganda, et comprenait une séance spéciale sur la SGBV. Cette séance a abouti à l'adoption de la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement sur la violence sexuelle et sexiste, connue sous le nom de Déclaration de Kampala. La déclaration a réitéré les engagements pris dans le cadre du Pacte de 2006 de la CIRGL et de son Protocole connexe sur la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants. Il a également établi des objectifs assortis de délais pour prévenir la violence sexuelle et sexiste, mettre fin à l'impunité et mettre en place un soutien aux survivants de la violence sexuelle et sexiste.



Le Forum régional des femmes de la CIRGL (RWF), créé en 2010 par les chefs d'États et de gouvernements, visait à renforcer les droits des femmes dans la région des Grands Lacs et à promouvoir une participation égale des femmes à tous les niveaux. Dans le cadre du PSCF, une plate-forme des femmes (WF) a également été créée et a été lancée en janvier 2014. Le but de la plate-forme était de s'assurer que les femmes au Burundi, en RDC, au Rwanda et en Ouganda jouent un rôle significatif, au niveau communautaire, local, national et au niveau régional, pour parvenir à une consolidation de la paix réussie dans la région des Grands Lacs. La vision régionale de la plate-forme permet aux femmes et aux filles de la région de travailler ensemble et de s'engager dans le suivi et le plaidoyer sur le PSCF, la mise en œuvre des plans d'action régionaux et nationaux au titre de la résolution 1325 du CSNU, et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et le soutien aux femmes touchées par la violence, entre autres.

2.4.2 Consolidation de la paix régionale et prévention des violences sexuelles et sexistes (2000-2020)

Au niveau régional, dès 1998, Femmes Afrique Solidarité (FAS) et Synergy Africa ont parrainé un symposium sur les femmes et les processus de consolidation de la paix. La réunion a rassemblé des délégués du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda qui ont partagé leurs expériences et élaboré des stratégies pour encourager la participation des femmes aux processus de paix et pour renforcer la création d'un réseau parmi les organisations de femmes des trois pays pour promouvoir les efforts de paix et de réconciliation dans la région. Les femmes ont créé des réseaux de paix pour cibler les institutions régionales et sous-régionales en tant que centre d'engagement, plus particulièrement l'UA, les communautés économiques régionales et la CIRGL. Les femmes au Burundi, en RDC et au Soudan du Sud ont utilisé la résolution 1325 du CSNU pour faire pression pour que leurs voix soient entendues dans les processus de consolidation de la paix au niveau régional, lors des élections post-conflit et dans la reconstruction de leurs sociétés en travaillant avec les femmes communautaires.

Concertation des collectifs des associations féminines / Grands Lacs (COCAFEM / GL) est un réseau régional créé en 2001 et comprend 11 organisations faîtières, trois au Burundi (CAFOB, Dushirehamwe et Réseau Femmes et Paix), cinq en RDC et trois au Rwanda. La COCAFEM est une association faîtière avec un effectif de 1 863 organisations opérant de la base au niveau national et régional. Travaillant en partenariat avec les institutions gouvernementales, les partenaires au développement et d'autres acteurs régionaux la COCAFEM plaide pour la paix régionale et renforce également les capacités de plaidoyer des acteurs locaux. La COCAFEM a également suivi la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala de 2011 sur la violence sexuelle et sexiste et la résolution 1325 du CSNU par le biais de conférences régionales périodiques et de renforcement des capacités.

La COCAFEM a renforcé les capacités des journalistes des Grands Lacs pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste

L'Organisation des groupements et associations de femmes dans la région des Grands Lacs (COCAFEM / GL) a organisé en janvier 2013 un atelier de deux jours pour les journalistes de la RDC, du Rwanda et du Burundi à Bujumbura afin de renforcer leurs capacités dans la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. L'atelier qui a réuni 20 journalistes a ensuite permis d'aborder la question de la violence sexuelle et sexiste, ses causes et ses conséquences ainsi que des stratégies pour la combattre dans le cadre du protocole de la CIRGL sur la prévention et la répression de la violence à l'égard des femmes et des enfants et de la déclaration de Kampala sur la violence sexuelle

2011 qui se concentre sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste, la fin de l’impunité des auteurs et l’assistance aux victimes.

Le Secrétaire exécutif de la CIRGL, dans ses remarques, a salué le travail accompli par le COCAFEM / GL pour soutenir la CIRGL dans la mise en œuvre des initiatives régionales et nationales.

Profitant de la création de la CIRGL, les organisations de femmes ont lancé une initiative fructueuse pour que la CIRGL élabore des politiques et des actions sur la violence sexuelle et sexiste. Grâce au plaidoyer continu des organisations de femmes au niveau régional, cela a abouti à la signature de la Déclaration de Kampala en décembre 2011. Pour les organisations de femmes, c’était la première campagne réussie avec la CIRGL qui leur a permis de mettre une question régionale clé à l’ordre du jour, puis de rassembler suffisamment de soutien pour que les chefs d’État signent la déclaration. Les femmes ont travaillé avec les principales parties prenantes à l’intérieur et à l’extérieur de la CIRGL. Avant la Déclaration de Kampala, Isis-WICCE, le Centre africain pour la résolution constructive des différends (ACCORD), le Centre pour la résolution des conflits et d’autres organisations régionales se sont réunis dans le cadre du Comité préparatoire régional, à travers un activisme collectif pour élaborer une stratégie sur les questions de violence sexiste et des recommandations à présenter au Sommet des chefs d’État de la CIRGL pour examen. Ce comité régional qui comprenait des groupes de femmes a assuré une participation et une représentation significatives et a donné une légitimité importante au processus de la conférence.

Plus tard en 2014, Isis-WICCE a commandé une évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala au nom du Comité régional de coordination de la société civile de la CIRGL sur la Déclaration sur la violence sexuelle et sexiste, dont les conclusions étaient que la majorité des gouvernements de la CIRGL ont fait de grands progrès pour respecter leurs engagements en matière de prévention de la violence sexuelle et sexiste, de punition des auteurs et de soutien aux survivants, comme indiqué dans la déclaration et que la plupart des pays ont montré de bons résultats dans l’élaboration de législations sur la violence sexuelle et sexiste. Le Collectif des Associations et ONG Féminines (CAFOB), qui est le plus ancien collectif d’associations de femmes et d’ONG du Burundi et créé en 1994, est membre des réseaux régionaux travaillant sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU et est membre du COCAFEM, l’Initiative sous-régionale d’appui à l’avancement de la femme (EASSI), FAS et Réseau de développement et de communication des femmes africaines (FEMNET).

Dès février 2004, les représentants des organisations féminines de la région des Grands Lacs ont recommandé la création d’un réseau régional de femmes, qui garantirait la représentation effective des femmes aux réunions régionales en vue de la préparation de la CIRGL. Des représentants d’organisations féminines ont organisé une séance de réflexion d’une journée à Nairobi et ont élaboré une stratégie pour l’inclusion des questions féminines et des perspectives sexospécifiques dans la région des Grands Lacs. En conséquence, les organisations de femmes en RDC et au Burundi sont intervenues au niveau régional pour traiter les cas de violence sexuelle et sexiste pendant le conflit conformément à la Déclaration de Kampala, et à travers la CIRGL RWF, ainsi que le WP qui a été mis en place dans le cadre du

Le but de la plateforme était de garantir que les femmes au Burundi, en RDC, au Rwanda et en Ouganda jouent un rôle significatif, aux niveaux communautaire, local, national et régional

PSCF. Les interventions ont également touché à la mise en œuvre des plans d'action nationaux (PAN) qui visaient à localiser les engagements de la résolution 1325 et de la Déclaration de Kampala sur la violence sexiste.

Le RWF a joué un rôle déterminant dans la mise en place du Centre régional de formation SGBV à Kampala, en Ouganda, destiné à former des officiers de justice, des policiers, du personnel médical et d'autres personnes qui traitent les cas de SGBV. Chacun des États membres de la CIRGL dispose de maîtres formateurs sur la VBG qui facilitent les ateliers de formation périodique. Le RWF surveille également la mise en œuvre des PAN que de nombreux États membres de la CIRGL avaient mis en place. Une autre réalisation a été que le RWF a obtenu le statut d'observateur lors des pourparlers de paix entre le gouvernement de la RDC et le groupe rebelle du M23 à Kampala en 2013. Le RWF continue d'être une plate-forme importante pour les liens et la collaboration entre les parties prenantes. Le RWF joue un rôle clé en rassemblant les femmes de toute la région sur les questions liées à la paix et à la sécurité. Cela a été reconnu par Mary Robinson, l'envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs à l'époque, lorsqu'elle a impliqué le RWF dans la mise en œuvre du PSCF des Nations Unies. Le processus qui a abouti à la signature du PSCF en février 2013 a reflété une détermination commune des dirigeants de la région et de la communauté internationale à s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits violents récurrents dans l'est de la RDC qui avaient des implications régionales pour la paix et le développement, en partenariat avec les mécanismes régionaux et les acteurs de la société civile, y compris les organisations de femmes. Les efforts passés pour neutraliser les groupes armés qui opéraient dans l'est de la RDC n'ont pas pleinement atteint les résultats escomptés et ont donc menacé la paix, la sécurité et le développement de l'ensemble de la région des Grands Lacs.

Profitant de la création de la CIRGL, les organisations de femmes ont lancé une initiative fructueuse pour que la CIRGL élabore des politiques et des actions sur la violence sexuelle et sexiste.

Lorsque le conflit a repris au Burundi en 2015, les femmes vivant au Burundi et dans la diaspora ont créé le Mouvement des femmes et des filles du Burundi pour la paix et la sécurité (MFFPS), pour plaider en faveur du rétablissement de la paix et de la sécurité. Les femmes ont tiré les leçons des négociations de paix d'Arusha de 1995 du rôle de premier plan qu'elles ont joué en attirant l'attention des dirigeants régionaux et du monde entier sur les problèmes, tout en plaidant pour la participation des femmes au discours de paix prévu. Le MFFPS a sollicité le soutien d'Isis-WICCE, du Forum de la société civile de la CIRGL et d'Akina Mama wa Afrika pour rechercher une solution durable au Burundi en sensibilisant la communauté nationale, régionale et internationale aux violations continues des droits de l'homme au Burundi malgré la signature d'Arusha accord de paix.

La réunion consultative qui s'est ensuite tenue à Entebbe, en Ouganda, et animée par des femmes de la région des Grands Lacs, a réuni des représentants de mouvements de femmes au Soudan du Sud, au Kenya, en Ouganda et au Rwanda pour élaborer des stratégies avec les femmes burundaises sur leur participation effective aux dialogues de paix. Les femmes burundaises- les Barundikazi du MFFPS, ont interagi avec des femmes des autres pays et identifié des solutions aux problèmes, et ont rédigé un document final pour un plaidoyer au niveau régional centré sur la participation des femmes et la fin de la violence. Une réunion importante a été organisée avec succès avec le Secrétaire général de la Communauté de l'Afrique de l'Est et le Médiateur en chef, qui se sont engagés à assurer leur participation aux dialogues. Après la réunion en Ouganda, six Barundikazi ont assisté au lancement du dialogue de paix à Kampala, en Ouganda.

En 2016, lors du Sommet des chefs d'État de l'UA, la campagne Barundikazi à travers la campagne Gender is My Agenda (GIMAC) a influencé la mise en œuvre accélérée du communiqué de la 565ème réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine pour l'intervention au Burundi. En avril, un représentant a engagé le Secrétaire Général des Nations Unies sur la résolution 2279 (2016) du CSNU qui avait demandé au Secrétaire Général de renforcer l'engagement des Nations Unies au Burundi en renforçant l'équipe du Conseiller spécial pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, afin de travailler avec le gouvernement du Burundi et d'autres parties prenantes concernées pour soutenir le dialogue interburundais. En mai 2016, le représentant a également eu une réunion consultative avec le président Mkapa, le médiateur en chef.

En juillet 2016, les membres du GT se sont réunis à Goma, dans l'est de la RDC, pour renforcer les capacités de mise en œuvre du PSCF et de la résolution 1325 du Conseil de sécurité en matière de résolution des conflits et de consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs. La réunion a rassemblé des femmes d'organisations recevant des subventions du WP; les dirigeants de la CIRGL RWF; membres du Conseil consultatif du WP, y compris Madame Bineta Diop, l'envoyée spéciale de l'UA pour le genre et des représentants gouvernementaux des ministères du genre. En février 2018, le Conseil consultatif du WP a tenu sa 9è réunion et a recommandé un soutien accru au programme sur les femmes, la paix et la sécurité dans la région, et l'organisation de missions au Burundi, en République centrafricaine, en RDC et au Soudan du Sud à travers le WP et le RWF pour promouvoir le rôle des femmes dans les processus de paix et politiques. La participation d'Isis-WICCE à cette réunion a fourni des perspectives essentielles éclairées par son travail avec les femmes et les militantes pour la paix en RDC et dans la région des Grands Lacs.

Le WP a tenu sa 10è réunion du Conseil consultatif en février 2019 au cours de laquelle des points focaux ont été identifiés au niveau des pays pour faciliter la coordination et le suivi, et des recommandations ont été faites pour renforcer les centres d'excellence, renforcer les capacités de collecte de données sur les femmes, la paix et la sécurité dans la région, et améliorer la collaboration entre le RWF et le WP et d'autres forums de femmes et partenaires.

En juillet 2020, Akina Mama wa Afrika en partenariat avec la COCAFEM / GL a fait une présentation lors d'une réunion consultative virtuelle pour les OSC de la région, dont l'objectif était de faire le point sur la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala dans le contexte de la pandémie COVID-19 . La réunion visait à générer des propositions collectives pour informer la réunion de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies organisée en collaboration avec le Conseil consultatif sur les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Au niveau international, les associations de femmes africaines ont noué des liens solides avec les réseaux internationaux. Grâce à ces partenariats, les voix des femmes africaines sont régulièrement entendues aux Nations Unies et dans d'autres instances internationales . Par exemple, Femmes Africa Solidarité (FAS) a un bureau régional pour l'Afrique basé à Dakar, Sénégal, un secrétariat international à Genève et un bureau de représentation à New York. FAS est membre du groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité basé à New York et, par ces différents canaux, FAS a réussi à faire entendre la voix des femmes africaines à la Commission de l'Union Africaine, à la Commission des droits de l'homme, au Conseil des droits de l'homme et Conseil de sécurité des Nations Unies. De même, Isis-WICCE a fait entrer les femmes dans les structures et espaces régionaux et internationaux des droits des femmes et de l'égalité des sexes pour partager leurs expériences vécues.

2.4.3 Le rôle de la philanthropie

Au fil des ans, au niveau régional, le soutien a été fourni par des institutions multilatérales et bilatérales, des fondations, des ONG internationales et des gouvernements régionaux. Les agences des Nations Unies telles que l'UNIFEM et le PNUD et les organisations internationales à but non lucratif telles que la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, Women for Women International, The Hunt's Foundation, Impunity Watch et Search for Common Ground et diverses autres organisations ont joué un rôle déterminant en faisant progresser l'inclusion des femmes dans les processus de paix en apportant un soutien financier pour l'organisation de conférences préalables aux négociations de paix qui ont rassemblé les femmes; création de plates-formes d'organisations de femmes et appui aux initiatives de renforcement des capacités des femmes.

“Le financement est venu de bailleurs de fonds pour les droits des femmes tels que AmplifyChange, le Fonds mondial pour les femmes et le Fonds de développement des femmes africaines, et ce financement a facilité la participation des femmes aux réunions de la CIRGL et le plaidoyer, ainsi que la recherche et la documentation sur les questions de violence sexuelle et sexiste”.

Le Fonds de développement des femmes africaines, dans le cadre de son domaine d'intervention “Gouvernance, paix et sécurité”, accorde des subventions pour renforcer la participation des femmes à la prise de décision et à la consolidation de la paix afin que les voix des femmes soient entendues et que leurs intérêts soient représentés à tous les niveaux de prise de décision, les capacités de leadership des femmes et la facilitation de la participation des femmes aux processus démocratiques. Le Fonds mondial pour les femmes a également soutenu la convocation de femmes de pays touchés par un conflit- la RDC, le Burundi et le Rwanda- pour parler d'une seule voix, s'organiser en plus grand nombre et approfondir leur impact. En 2007, avec le soutien du gouvernement finlandais, le FAS a lancé un projet de trois ans intitulé «Projet régional d'établissement de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs» en partenariat avec CAFOB à Bujumbura. Le projet a été mis en œuvre au Burundi, au Rwanda et en RDC. L'objectif du projet était de rendre durables les résultats positifs de la mise en œuvre des PAN sur la résolution 1325 dans les trois pays, grâce à la réalisation de l'égalité et de l'équité entre les sexes et à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes de paix, de sécurité et de développement. Les PAN étaient des points d'entrée permettant aux donateurs de financer la mise en œuvre de composantes spécifiques.

Dans la mise en œuvre du mandat de l'Envoyée spéciale des Nations Unies pour la région des Grands Lacs et de l'engagement pour l'autonomisation des femmes tel que prévu dans le PSCF, le WP qui a été lancé en janvier 2014 a été chargé de veiller à ce que les femmes jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du PSCF et participer pleinement au programme plus large de paix et de développement de la région des Grands Lacs. Le but du programme de travail était de permettre aux organisations de femmes de contribuer activement à la mise en œuvre du PSCF en les aidant à renforcer leur action collective, en octroyant des subventions pour les projets pertinents et en permettant aux femmes de jouer un rôle actif et soutenu dans le processus de paix global. Deux des quatre domaines thématiques du WP sont: le suivi et le plaidoyer sur les plans d'action régionaux et nationaux au titre de la résolution 1325 du CSNU; et lutter contre la violence contre les femmes et soutenir les femmes touchées par la violence. La plate-forme était gérée par GFW en tant que Secrétariat désigné. Les autres partenaires d'exécution de la plateforme comprenaient: le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence sexuelle dans les conflits, le SAF et le Fonds pour les femmes congolaises (FFC).

En mai 2015, lorsque le WP a tenu sa réunion inaugurale à Goma, les participants de la RDC ont délibéré sur la réalisation d'un programme commun pour approfondir leurs connaissances et leur participation aux processus de paix dans la région des Grands Lacs. Depuis son lancement, le WP a reçu environ 700 000 USD à titre de contribution des gouvernements néerlandais et irlandais via le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général. Des contributions ont également été reçues du Gouvernement norvégien et de la Oak Foundation. Avec le Fonds mondial pour les femmes en tant que donateur au nom du PSCF WP, plus de 35 subventions ont été accordées à des organisations de femmes au Burundi, en RDC, au Rwanda et en Ouganda dans le cadre de cet accord. Les organisations de femmes ainsi que les organisations de la société civile reçoivent des fonds de diverses sources pour la mise en œuvre du plan d'action national de la résolution 1325 du CSNU, y compris des agences intergouvernementales et des ONG internationales.

“Nous avons vu beaucoup de financement arriver pour les organisations de femmes travaillant sur la paix, soit pour s'approprier, soit pour apporter à la communauté la 1325 ou pour lancer un plan d'action national ou pour organiser des groupes d'action pour les femmes le 1325.”

La réunion consultative qui s'est tenue en Ouganda en décembre 2015 pour le Mouvement des femmes et des filles du Burundi pour la paix et la sécurité (MFFPS) a été organisée et tenue avec le soutien technique du Forum des organisations de la société civile de la CIRGL et avec le soutien financier du Fonds d'action d'urgence et d'ACCORD Sud Afrique. En 2017, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a organisé les journées portes ouvertes mondiales sur la résolution 1325 du CSNU qui se sont tenues à Goma, en RDC avec le soutien de la MONUSCO et d'ONU Femmes. L'événement a réuni 30 femmes dirigeantes du Burundi, de la RDC, du Rwanda, du Soudan du Sud et de l'Ouganda, ainsi que des ministres et fonctionnaires responsables du genre dans ces pays et des représentants de l'ONU, de l'UA et de la CIRGL. Les journées portes ouvertes, organisées dans le cadre du WP, avaient un triple objectif: renforcer les capacités des participants en matière de leadership, de plaidoyer et de participation aux processus politiques et de paix; fournir aux femmes leaders et artisans de paix une plateforme pour partager leurs expériences, y compris les défis auxquels elles sont confrontées dans leurs efforts pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs; et d'évaluer la mise en œuvre du pilier «participation» de la résolution 1325 du Conseil de sécurité dans les pays participant à l'événement.

Alors que le financement des organisations de femmes impliquées dans la consolidation de la paix a régulièrement diminué au fil des ans, récemment, quelques gouvernements européens ont répondu aux appels lancés par les femmes du Nord et du Sud pour financer les organisations de femmes comme convenu dans le programme d'action d'Addis-Abeba du 3^e Conférence internationale sur le financement du développement en 2015, axée sur le financement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par exemple, le gouvernement néerlandais, dans son cadre politique pour le renforcement de la société civile (2021-2025), apporte un soutien substantiel aux femmes pour la paix et la sécurité dans son instrument de subvention avec un budget de 40 millions d'euros. En outre, en 2019, le Gouvernement norvégien a engagé 114 millions de dollars pour mettre fin à la violence sexuelle et sexiste dans les crises humanitaires. Cependant, le financement des organisations de femmes travaillant au Soudan du Sud sur la violence sexuelle et sexiste n'a pas été obtenu comme cela a été rapporté lors de la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU en mars 2019 par Angelina Nyajima Simon Jial, de Hope Restoration- une ONG qu'elle dirige. La situation est la même au Burundi. Il n'existe pas de données consolidées et très limitées sur le financement des organisations de femmes opérant dans la région des Grands Lacs et travaillant sur la consolidation de la paix et la prévention de la violence sexiste, provenant de donateurs et d'autres institutions philanthropiques.

3.0

Conclusions

Il n'existait pas de distinction claire ni de séparation en tant que telle entre les mouvements de promotion de la paix des femmes et les mouvements qui cherchaient à prévenir et / ou à répondre à la violence sexuelle et sexiste

L'émergence des conflits en RDC et au Burundi et dans une certaine mesure au Soudan du Sud a vu les femmes au niveau communautaire se rassembler de manière organique pour travailler collectivement pour trouver des solutions aux violents bouleversements et destructions au sein de leurs communautés et utiliser leur agence pour arrêter la violence en faisant les demandes politiques de voix et de responsabilité. Il s'agissait d'efforts locaux menés par les femmes.

Les femmes de la RDC, du Burundi et du Soudan du Sud se sont ensuite mobilisées et ont mis en place des mouvements formels de consolidation de la paix qui étaient et sont toujours principalement axés sur la consolidation de la paix, le lobbying et le plaidoyer aux niveaux national, régional et international, tandis que les mouvements informels de consolidation de la paix et de prévention des violences sexuelles et sexistes continuent à se préoccuper de tirer parti du pouvoir des femmes pour orienter le changement pour la paix dans leurs communautés.



“...dans aucun de ces pays, vous ne pouvez parler d'une approche homogène de la consolidation de la paix ... ce qui s'est passé, c'est qu'ils se sont produits sur différents sites, puis il y a eu des tentatives pour les coordonner et les amener à représenter une paix au Soudan du Sud approche de construction ou une approche de consolidation de la paix en RDC ou une approche de consolidation de la paix au Burundi.”

Au Burundi, les femmes ont réalisé qu'elles devaient faire entendre leur voix et parler pour la paix. Il n'y avait pas de regroupement homogène de femmes et chacune des femmes dans leurs différents domaines avait des réalités différentes auxquelles elle répondait. En outre, il n'existait pas de distinction claire ni de séparation en tant que telle entre les mouvements de promotion de la paix des femmes et les mouvements qui cherchaient à prévenir et / ou à répondre à la violence sexuelle et sexiste. Cependant, en RDC, les organisations de femmes telles que Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral (SOFEPADI) et l'Association des Femmes des Médias (AFEM) se sont principalement mobilisées pour mettre fin aux VSBG en particulier dans les provinces du Sud et du Nord Kivu et continuent de le faire aujourd'hui à cause de l'ampleur du problème.

L'activisme du mouvement des femmes pour la consolidation de la paix a accru la mobilisation des organisations de femmes aux niveaux régional et international pour la mise en œuvre de la résolution 1325. Ces mouvements et associations, avec une intervention et un soutien extérieurs, ont été le principal porte-étendard de la résolution 1325 du CSNU, et en utilisant la R 1325 de manière stratégique, ils ont réussi à développer et à présenter des plates-formes conjointes de revendications; acceptation de la présence des femmes à la table des négociations, intégration de leurs revendications dans les accords de paix et augmentation de la représentation des femmes dans les structures et institutions gouvernementales. Ces réalisations ont été enregistrées en RDC, au Burundi et au Soudan du Sud avec des variations et des défis de mise en œuvre dans le cas du Soudan du Sud.

Les organisations de femmes travaillant collectivement pour la paix dans la région des Grands Lacs ont indiqué que les femmes avaient trouvé une voix et un moyen d'œuvrer pour la paix à ce niveau. Cependant, par exemple, ce fut une tâche difficile pour les femmes de se rassembler et de parler ensemble d'une même voix pour la paix au Burundi- cela a pris du temps. Les progrès réalisés par les organisations de femmes en matière de protection juridique, de participation et de représentation sont importants, mais de nombreux défis au droit des femmes à la protection, à la participation et à la prise de décision dans les pays de la région des Grands Lacs demeurent.

Les succès enregistrés par les mouvements de consolidation de la paix des femmes sont attribués au développement du leadership, aux femmes apprenant à connaître les cadres juridiques et politiques, étant capables d'identifier les opportunités d'influencer la prise de décision dans les processus de paix et de créer des espaces de discussion sur les questions en jeu. Les défis comprenaient les conflits en cours et les défis linguistiques dans la région. Les organisations de femmes et leurs opérations sont limitées par un financement de nature cyclique, à court terme et inadéquat pour les activités qui renforcent la paix et protègent les femmes et les filles. Soutenir les organisations et les mouvements était et reste un défi pour les femmes en raison des contraintes de financement. *“Le soutien a considérablement diminué depuis 2015, donc la tendance est à la baisse.”*

Le financement à court terme empêche les groupes de femmes d'élaborer, de défendre ou de mettre en œuvre leurs propres programmes et priorités, ou d'établir des programmes durables. Les militantes des organisations de femmes soulignent la nécessité de renforcer davantage les capacités des groupes de femmes et d'obtenir un financement durable au lieu de travailler avec leurs régimes actuels de financement à court terme basés sur des projets. Malheureusement, il existe des données très limitées et consolidées sur le financement des donateurs et d'autres institutions philanthropiques aux organisations de femmes travaillant à la consolidation de la paix et à la prévention de la violence sexiste.

De très nombreux acteurs fournissent des ressources mais elles ne sont pas coordonnées, ce qui rend difficile l'établissement de l'impact global. Il est toutefois important de noter que la philanthropie a eu pour la plupart un impact positif considérable sur l'avancement des efforts de consolidation de la paix et de prévention des violences sexuelles et sexistes par les organisations de femmes, individuellement et collectivement, en RDC, au Burundi, au Soudan du Sud et dans la région des Grands Lacs au sens large, nonobstant les baisses du financement. En outre, certains sentiments qui ont émergé des organisations dirigeantes des femmes au Soudan du Sud sont que, dans certains cas, les partenaires de développement externes dirigent le programme et cela a un impact négatif sur le renforcement de l'appropriation locale et donc la durabilité des interventions.

4.0

Leçons

La coalition a permis aux militantes pour la paix de la base de contribuer et d'influencer le processus officiel de consolidation de la paix.

Les leçons de la RDC, du Soudan du Sud, du Burundi et de la région des Grands Lacs qui ont galvanisé et renforcé les mouvements et les efforts de consolidation de la paix et de prévention des violences sexuelles et sexistes sont:

Il est essentiel de relier les initiatives informelles des femmes pour faire en sorte que les voix des femmes soient entendues à chaque étape du processus de négociation de paix et le lien entre les organisations féminines informelles de base et les organisations formelles dans les processus de négociation de paix assure des pourparlers plus constructifs et efficaces. Par exemple, la Coalition des femmes du Soudan du Sud pour la paix, qui comprend 40 groupes et organisations, y compris des femmes réfugiées de la diaspora, est un forum de dialogue continu entre les militantes de la base et les femmes à la table des négociations de paix. La coalition a permis aux militantes pour la paix de la base de participer et d'influencer le processus officiel de consolidation de la paix. Conformément à une «position des femmes du Soudan du Sud sur la promotion d'une paix et d'une réconciliation durables au Soudan du Sud», a été élaborée en septembre 2017 pour guider l'engagement des femmes à la table de la paix dans le processus officiel de consolidation de la paix.

Les équipes d'appui technique sont essentielles pour les femmes participant aux négociations de paix. Par exemple, en 2000, l'UNIFEM a parrainé des consultants et des experts pour aider les femmes déléguées au cours du processus de dialogue intercongolais et a aidé les femmes déléguées de toutes les parties au dialogue à se réunir et à se réunir régulièrement pour discuter des principales questions et stratégies concernant l'inclusion des questions sensibles au genre dans les négociations de paix.

Les réunions stratégiques avec les femmes au sens large offrent des opportunités de rassembler des informations pour les prises de position et les communiqués avant les négociations de paix et renforcent la préparation. Au cours du processus R-ARCSS qui a vu l'accréditation d'un plus grand nombre de femmes en tant que déléguées, la Coalition des femmes a organisé des réunions pour les femmes où elles ont présenté des prises de position qui ont influencé le Forum de revitalisation de haut niveau.



Les alliés masculins, tant locaux qu'internationaux, facilitent la participation des femmes.

“La principale stratégie qui leur a permis [les femmes] d'être résilientes consistait à rechercher des alliés non seulement parmi les femmes en politique, mais aussi parmi certains hommes.”

Les dispositions tirées des instruments juridiques internationaux et régionaux pertinents et des constitutions nationales donnent plus de poids aux objectifs numériques et à l'équilibre entre les sexes dans les accords de paix.

“...nous avons invoqué la 1325 pour réclamer notre place dans ce processus. Je lui a i dit [le facilitateur], en tant que femmes, que nous ne pouvons pas être consultées uniquement - nous devons faire partie du processus parce que c'est ce que dit la résolution 1325.”

Le travail avec les communautés s'est révélé être le moyen le plus efficace de résoudre les problèmes de sécurité et de prévention de la violence sexiste au niveau communautaire. Les interventions de cette nature réussissent lorsque les principales parties prenantes- les femmes sont impliquées.

“...en tant qu'individu, vous ne pouvez rien faire d'autre mais lors que vous vous réunissez en tant que groupe de femmes, en tant que coalition vous serez fortes.”

Dans le cas du conflit au Burundi de 2015, l'identification des causes profondes du conflit a facilité l'élaboration de réponses appropriées qui étaient inclusives et destinées à prévenir les conflits.

La sensibilisation et la mobilisation sont des approches extrêmement utiles pour construire la paix. Solidarité des Femmes Activistes pour la Défense des Droits Humains (SOFAD) a pu aider les femmes à construire la paix à la base en sensibilisant les femmes au rôle des femmes dans la consolidation de la paix et en participant au leadership communautaire.

Les liens avec les réseaux de soutien régionaux et internationaux, y compris les organismes régionaux et internationaux, contribuent à faire pression sur les parties en guerre pour qu'elles incluent davantage de femmes dans leurs délégations dans les pourparlers de paix officiels. Par exemple, le Président de la Commission de l'Union Africaine, M. Moussa Faki, a été franc sur le Soudan du Sud et sur les droits et la participation des femmes tout au long du Forum de revitalisation de haut niveau mis en place pour revitaliser l'Accord de 2015 sur la résolution du conflit en République du Soudan du Sud, où les femmes se sont engagées à ce niveau.

La philanthropie à long terme qui fournit un soutien au financement de base et à la programmation est efficace pour soutenir les initiatives de consolidation de la paix et de prévention de la violence sexuelle et sexiste par les organisations et mouvements de femmes.

“Le soutien a été utile mais pas suffisant parce que parfois nous [étions] limités à un soutien d'un an, deux ans et ce n'est pas durable.”

Annexe 1: Personnes interrogées

Annexe

No	Nom	Sexe	Organisation/Institution	Pays
1	Eunice Musiime	F	Akina Mama wa Afrika	Ouganda
2	Claude Kabutware	M		Burundi
3	Marie-Louise Baricako	F	Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi (MFFS)	Burundi
4	Jeanne Bitsure	F	Network of Women and Allies Artisans of Peace	Burundi
5	Goretti Ndaciyyisaba	F	Dushirehamwe et Association Des Guides du Burundi	Burundi
6	Julianne Baseke	F	Association des Femmes dans les Media (AFEM)	DRC
7	Jolly Kamuntu	F	Karibu Jeunesse Nouvelle	DRC
8	Pravina Makan- Lakha	F	Action for Community Organisation, Rehabilitation and Development (ACCORD)	South Africa
9	Yvette Mushingo	F	Synergie des Femmes pour la paix et reconciliation dans la sous-region des grands lacs	DRC
10	Betty Sunday	F	Women Action for and with Society/South Sudan Women Peace Coalition	South Sudan
11	Marguerite Mutumwinka	F	Concertation des collectives des Associations Feminines /Grands Lacs	Burundi
12	Esperance Nijembazi	F	Le Collectif des associations et Ongs Feminines du Burundi (CAFOB)	Burundi
13	Marie Kazungu	F	Cadre Permanent de Concertation de la Femme Congolaise (COFAS)	DRC
14	Josephine Nyenyei Kusinza	F	Conseil des Organisations des Femmes Agissant en Synergie (COFAS)	DRC
15	Julienne Lusenge	F	Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégré (SOFEPADI)	DRC
16	Coumba Fall	F	Femme Africaine Solidarité (FAS)	Sénégal
17	Nathan Byamukama	M	ICGLR Training Facility	Ouganda
18	Dinah Musindarwezo	F	Womankind International	Kenya
19	Lisa Block	F	Global Fund for Women	
20	Florence Kirwabira	F	Inter-Governmental Agency for Development (IGAD)	Djibouti
21	Harriet Baka	F	Provincial Mothers Union	South Sudan
22	Riya Yaduya	F	Crown the Woman	South Sudan
23	Juliet Were	F	Women's International Peace Centre	Ouganda
24	Agnes Ntahompagaze	F	Abaremashamahoro	Burundi
25	Pamella Mubeza	F	Association des mamans celibataires pour la paix et le development (AMC)	Burundi

Endnotes

1. Cadre de coopération de la plate-forme des femmes pour la paix et la sécurité. Disponible sur: <https://ungreatlakes.unmissions.org/gender>
2. Mukenge, M .; Mwadi Kady, A .; & Stanton, C. (2004) Financement d'un mouvement de femmes contre la violence sexuelle en République démocratique du Congo. Un rapport. Fonds mondial pour les femmes. p.10
3. Sécurité environnementale critique: repenser les liens entre les ressources naturelles et la violence politique. (2010) Schnurr, M. A. & et Larry A. Swatuk, (Eds.) Centre for Foreign Policy Studies Université Dalhousie p.1
4. Shackel, R. & Fiske.L., (Août 2016) Making justice work for women. Rapport national sur la République démocratique du Congo
5. Vinas, M. C. Audit de genre du cadre de paix, de sécurité et de coopération pour la République démocratique du Congo et la région. <https://kvinnatillkvinnna.se/wp-content/uploads/2017/11/gender-audit-of-the-peace-english-2015.pdf>
6. Ahere, J. (2012) Le processus de paix en RDC: un bourbier de transformation. Résumé des politiques et pratiques. ACCORD. <https://www.accord.org.za/publication/peace-process-drc/>
7. L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka (1999), l'Accord de Sun City (avril 2002), l'Accord de Pretoria (juillet 2002) et l'Accord de Luanda (septembre 2002)
8. Ahere, J. (2012) op. cit
9. Conseil des affaires étrangères (18 septembre 2020) Global Conflict Tracker. Violence en République démocratique du Congo. <https://www.cfr.org/global-conflict-tracker/conflict/violence-democratic-republic-congo>
10. Vinas, M. C. op. cit
11. Conseil des relations extérieures <https://www.cfr.org/womens-participation-in-peace-processes/democratic-republic-congo> op. cit
12. International Crisis Group (août 2020) République démocratique du Congo. <https://www.crisisgroup.org/crisiswatch/september-alertes-and-août-tendances-2020#Democratic-Republic-of-Congo>
13. Mpoumou, D. (2004) Participation des femmes aux négociations de paix: discours en République démocratique du Congo. Dans «La mise en œuvre des quotas: expériences africaines». IDÉE internationale. p. 121 https://www.peacewives.org/sites/default/files/peaceprocessdrc_mpoumou_2004_0.pdf
14. Whitman, S. (2016) Les femmes et la consolidation de la paix en République démocratique du Congo: une évaluation de leur rôle dans le dialogue intercongolais. Article dans le Journal africain sur la résolution des conflits. Université Dalhousie. p.34 <https://www.researchgate.net/publications/265488026>
15. Mpoumou, D. (2004) op. cit. p.121
16. Hilhorst, D., et Bashwira, M.R. (2014) Le mouvement des femmes au Sud-Kivu, RDC: une analyse de la société civile. Papier occasionnel n ° 11. p.24

17. Mpoumou, D. (2004) p.121
18. Ibid
19. Hilhorst, D., et Bashwira, M.R. (2014) Le mouvement des femmes au Sud-Kivu, RDC: une analyse de la société civile. Numéro de papier occasionnel 11. p.24
20. Ibid
21. Whitman, S. (2016) p.41
22. Mukenge, M .; Mwadi Kady, A .; & Stanton, C. (2004) Financement d'un mouvement de femmes contre la violence sexuelle en République démocratique du Congo. Un rapport. Fonds mondial pour les femmes. p.18
23. Whitman, S. (2016) p.25
24. Voir <https://www.unfpa.org/jobs/gbv-coordinator-kinshasa-drc-p-4>
25. Mukenge, M. (2004) op. cit p.15-16
26. Hilhorst, D., et Bashwira, M.R. (2014) Le mouvement des femmes au Sud-Kivu, RDC: une analyse de la société civile. Papier occasionnel numéro 11. op. cit. p.26
27. Ibid. p.23
28. Entretien avec Julienne Baseke, Association des Femmes dans les Médias (AFEM) 14 septembre 2020
29. Entretien avec Julienne Lusenge, SOFEPADI 22 septembre 2020
30. Cadre de coopération pour la paix et la sécurité de la Plateforme des femmes (WPPSCF) <https://ungreatlakes.unmissions.org/gender>
31. Whitman, S. (2016) p.44
32. Violence sexiste de l'UNFPA en République démocratique du Congo: faits et priorités clés des acteurs humanitaires <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/gender-based-violence-democratic-republic-congo>
33. MONUC (2004) <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/drc-bukavu-women-protest-against-sexual-abuse>
34. Hilhorst, D. (2014) p.25
35. Mpoumou, D. (2004) op. cit. p.122
36. Mukenge, M. (2004) op. cit. p.12
37. Ibid. p.18
38. Mpoumou, D. (2004) op. cit. p.122
39. Vinas, M. C. op. cit.
40. Bandundu, Bas Congo, Katanga, Kinshasa, Nord Kivu, Province Orientale et Sud Kivu
41. District du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Katanga et de l'Ituri
42. Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) 2013
43. Voir <https://www.accord.org.za/publication/peace-process-drc/>
44. HCR (30 juin 2020) <https://www.unhcr.org/news/briefing/2020/6/5efaeefb4/unhcr->

[appalled-rising-violence-against-displaced-eastern-drc.html](#)

45. Mpoumou, D. (2004) op. cit p. 122
46. Ahere, J. (2012) op. cit
47. Whitman, S. (2016) op. cit. p.38 à 39
48. Ibid. p. 39
49. Whitman, S. (2016) op.cit. p. 39
50. Ibid. p. 42
51. Ibid
52. Ibid. p.41
53. Conseil des relations extérieures <https://www.cfr.org/womens-participation-in-peace-processes/democratic-republic-congo>
54. Mukenge, M. (2004) op. cit p.15-16
55. Entretien avec Julienne Baseke, Association des femmes dans les Medias, 14 septembre 2020
56. Mukenge, M. (2004) op. cit. p.15-16
57. Hilhorst, D., et Bashwira, M.R. (2014) Le mouvement des femmes au Sud-Kivu, RDC: une analyse de la société civile. Papier occasionnel numéro 11. op. cit p.24
58. Magraw, K., (mars 2012) Investissements philanthropiques dans le domaine émergent des femmes, de la paix et de la sécurité. Groupe de bailleurs de fonds pour la paix et la sécurité 2
59. Mukenge, M. (2004) op. cit p.11
60. Ibid. p.15
61. Whitman, S. (2016) op. cit p.38-39
62. Ibid. p.40
63. Hilhorst, D. (2014) op. cit. p.24
64. Mukenge, M. (2004) op. cit. p.18
65. Entretien avec Julienne Lusenge, SOFEPADI. 22 septembre 2020
66. Ibid
67. Shackel, R. & Fiske.L., (Août 2016) Making justice work for women. Rapport national de la République démocratique du Congo. p.56
68. Voir <https://esaro.unfpa.org/en/news/supporting-sgbv-survivors-dr-congo>
69. Voir <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/PB000>
70. Bahana, K., Proscovia Nakaye et Sandra Tumwesigye. (2017) 20 ans de la résolution 1325 du CSNU au Soudan du Sud, en Ouganda, au Burundi, en République démocratique du Congo et au Népal. Des promesses sur papier à changer la vie des femmes. Isis-WICCE, 2017. p.18
71. Voir <https://www.unfpa.org/data/emergencies/democratic-republic-congo-humanitarian-emergency>

72. Nord et Sud Kivu, Ituri, Kasaï, Kasaï-Central et Tanganyika
73. Soma, E. (2019) Our Search for Peace: Women in South Sudan's National Peace Processes, 2005-2018. ONU Femmes, Nées pour diriger, & OXFAM. p.7 <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620930/rr-women-south-sudan-peace-processes-300120-en.pdf>
74. Ibid. p.23
75. Conseil des relations extérieures <https://www.cfr.org/womens-participation-in-peace-processes/democratic-republic-congo>
76. Ali, N. M., (décembre 2011) Gender and State building in South Sudan. Rapport spécial. Institut américain de la paix. p.9
77. USAID (septembre 2019) Feuille de route pour la prévention et la réponse à la violence sexiste au Soudan du Sud. p.9
78. Voir <https://www.unfpa.org/news/safety-elusive-women-south-sudans-protection-sites-amid-pandemic>
79. USAID (septembre 2019) Feuille de route pour la prévention et la réponse à la violence sexiste au Soudan du Sud. p.9
80. Soma, E. (2019) op. cit. p.15
81. Ibid
82. Échange interculturel international Isis-Femmes (2017) 20 ans de la résolution 1325 du Conseil de sécurité au Soudan du Sud, en Ouganda, au Burundi, en République démocratique du Congo et au Népal. Des promesses sur papier à changer la vie des femmes. p.6
83. Ibid. p.23
84. Ibid. p.27
85. Ibid. p.23
86. Desmidt, S. et coll. (Décembre 2017) Les femmes et la médiation en Afrique dans le cadre de l'APSA et de l'AGA. Document de travail n ° 217 www.ecdmp.org/dp217
87. Soma, E. (2019) op. cit. p.25-26
88. Ibid. p.24
89. Ibid
90. Soma, E. (2019) op. cit. p.26
91. Kezie-Nwoha, H. et Juliet Were (2018). Les efforts de paix informels des femmes: activisme de base au Soudan du Sud. Chr. Michelsen Institute (CMI Brief No. 2018: 07) p.6 <https://www.cmi.no/publications/6700-womens-informal-peace-efforts#>
92. Ibid
93. Ibid
94. Ibid
95. Entretien avec Betty Sunday, Women Action for and with Society (WAS (, 17 septembre 2020

96. Kezie-Nwoha, H. et Juliet étaient. (2018) op. cit p.6
97. Soma, E. (2019) op. cit. p.28
98. Ibid, p. 33
99. Ibid. p.28
100. Ibid. p.33
- 101..Ibid
- 102.Lopidia, R.M. (2019) Femmes sud-soudanaises à la table de la paix Violence, plaidoyer, réussite et au-delà. Dans «Accord de paix au Soudan du Sud et rétablissement de la paix», The Zambakari Advisory: Special Issue. p.64
103. 103.Voir <https://www.ssnationaldialogue.org/story/south-sudan-women-revitalize-peace/>
- 104.Soma, E. (2019) op. cit. p.36
- 105.Conseil des relations extérieures <https://www.cfr.org/womens-participation-in-peace-processes/democratic-republic-congo>
- 106.Rapport annuel du Centre international des femmes pour la paix, 2018. p.11
- 107.Voir le rapport <https://reliefweb.int/report/south-sudan/women-bloc-south-sudan-partnership-un-women-and-jmec-sensitize-women-south-sudan>
108. Kezie-Nwoha, H. et Juliet Were (2018) op. cit
109. Soma, E. (2019) op. cit p. 39
110. Ibid. 23
111. Ibid
112. Entretien avec Riya Yuduwa, Crown the Woman. 30 septembre 2020
113. Conseil de sécurité des Nations Unies (mars 2019) <https://www.un.org/press/en/2019/sc13732.doc.htm>
114. Isis-WICCE (2017). op. cit. p.11
- 115.Soma, E. (2019) op. cit. p.25
116. Ibid. p. 26-27
117. Ibid
118. Ibid. p.31
119. Ibid
120. Ibid. p.24
121. .Ibid. p.31
122. Entretien avec Betty Sunday, Women Action for and with Society, 17 septembre 2010
- 123.Conseil de sécurité de l'ONU (mars 2019) p.41
124. Ali, N. M. (2011) p.11
- 125.Entretien avec Riya Yuduwa, Crown the Woman, 30 septembre 2020

126. Isis-WICCE (2017). op. cit. p.11
127. Conseil des relations extérieures
128. Entretien avec Betty Sunday, Women Action for and with Society, 17 septembre 2010
129. Lopidia, R.M. (2019) op. cit. p.65
130. Soma, E. (2019) op. cit. p.31
131. Entretien avec Riya Yuduwa, Crown the Woman, 30 septembre 2020
132. Soma, E. (2019) op. cit. p.31
133. Voir <https://www.clingendael.org/sites/default/files/pdfs/Challenges%20and%20opportunities%20to%20peacebuilding.pdf>
134. Plus d'informations disponibles sur <http://mptf.undp.org>
135. Nkurunziza, J. D. (avril 2018) L'origine et la persistance de la fragilité étatique au Burundi. Commission d'État LSE-Oxford Fragilité, croissance et développement. p.9 <https://www.theigc.org/wp-content/uploads/2018/04/Burundi-report-v2.pdf>
136. Dijkman, N.E.J., Bijleveld, C. et Philip Verwimp. Violence sexuelle au Burundi: les victimes, les auteurs et le rôle du conflit Document de travail HiCN 172 mars 2014. p.1 <https://reliefweb.int/report/burundi/sexual-violence-burundi-victims-perpetrators-and-role-conflict>
137. Ibid
138. Niyongabo, E. (2012). Rapport de suivi de la société civile sur la mise en œuvre du Conseil de sécurité des Nations Unies Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, phase 111. p.3 https://www.peacewomen.org/sites/default/files/burundi_cso_monitoring_report_2012_1.pdf
139. Ibid
140. Ogunsanya, K. (2007) op. cit. p.9
141. Ibid. p.37
142. Human Rights Watch (juin 2020) <https://www.hrw.org/news/2020/06/11/burundi-president-nkurunziza-dead-days-after-vote>
143. Entretien avec Marie-Louise Baricako, Mouvement des femmes et des filles pour la paix et la sécurité au Burundi (MFFS), 17 septembre 2020
144. Ogunsanya, K., (2007) op. cit. p.30
145. Institut de hautes études internationales et du développement. Les femmes dans les processus de paix et de transition. Burundi (1996–2014). Série d'études de cas. Décembre 2018.p.5 <https://www.inclusivepeace.org/sites/default/files/IPTI-Case-Study-Burundi-1996%20%932014.pdf>
146. Ibid. p.30
147. Barengayabo, M. (2016, juillet). Les femmes burundaises dans la consolidation de la paix et le développement social. <http://www.salo.org.za/wp-content/uploads/2016/07/Medi-presentation-Burundian-women-in-peacebuilding-and-social-development.pdf>
148. Institut de hautes études internationales et du développement, étude de cas 31

149. Peace Insight (décembre 2019) <https://www.peaceinsight.org/conflicts/burundi/peacebuilding-organisations/dushirehamwe/>
150. Isis-WICCE (2017). op. cit. p.23
151. Fonds pour la paix et l'aide humanitaire pour les femmes. <https://wphfund.org/countries/burundi/>
152. Ibid
153. Entretien avec Marie-Louise Baricako, Mouvement des femmes et des filles pour la paix et la sécurité au Burundi (MFFP) 17 septembre 2020
154. La personne interrogée a demandé l'anonymat.
155. La personne interrogée a demandé l'anonymat.
156. Entretien avec Esperance Nijembazi, CAFOB, 28 septembre 2020
157. Barengayabo, M. (2016) op. cit
158. Brand, S. (mai 2018) Participation politique des femmes au Burundi: étude de cas. p.19
159. Ibid. p.36
160. Isis-WICCE (2017). op. cit. p.23
161. Institut de hautes études internationales et du développement, étude de cas. p.12
162. Barengayabo, M. (2016) op. cit
163. Ibid
164. Institut de hautes études internationales et du développement, étude de cas. op. cit. p.8
165. Ibid. p.10
166. Ibid. p.12
167. Ibid. p.6
168. SCR 1325 et la Commission de consolidation de la paix. Résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité- Rapport de six ans. Groupe de travail des ONG sur les femmes, la paix et la sécurité, New York, octobre 2006. p. 35 https://www.international-alert.org/sites/default/files/publications/SCR1325_Pb_Commission.pdf
169. Ogunsanya, K. (2007) p.36
170. Institut de hautes études internationales et du développement, étude de cas, p.10
171. Ibid. p.10
172. Ogunsanya, K. (2007) p.36
173. Barengayabo, M. (2017) op. cit
174. Institut de hautes études internationales et du développement, étude de cas, op. cit. p.13
175. Échange interculturel international des femmes d'Isis (Isis-WICCE). (2015). Centraliser l'Agence des femmes dans la consolidation de la paix et la fin des conflits.

p.8 <http://awdflibrary.org/bitstream/handle/123456789/51/Burundi%20Think%20Tank%20Report%202016.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

176. Ibid
177. Ibid
178. Institut de hautes études internationales et du développement, étude de cas. p. 13
179. Ibid. p.32
180. Entretien avec Goretti Ndaciysaba, Dushirehamwe, 10 septembre 2020
181. Entretien avec Agnes Ntahompagaze, 3 novembre 2020
182. Le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (PBF) est un fonds fiduciaire permanent pluriannuel pour la consolidation de la paix après les conflits, créé en 2006 par le Secrétaire général des Nations Unies à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies avec un objectif de financement initial de 250 millions de dollars. Le fonds a été créé en reconnaissant que parmi les obstacles à une consolidation de la paix réussie figure la rareté des ressources, en particulier des ressources financières. Le fonds vise donc à apporter un soutien essentiel pendant les premières étapes d'un processus de paix. Sa conception incarne plusieurs principes clés.
183. Entretien avec Goertti Ndaciysaba, Dushirehamwe, 10 septembre 2020
184. Entretien avec Kulianne Baseke, AFEM, 14 septembre 2020
185. Bahana, K. et coll. (2017) op. cit. p.23
186. Institut d'études de sécurité, op. cit. p.30-31
187. Voir <http://mptf.undp.org>
188. Ayebare, A. Institut international de la paix. Rétablissement de la paix au Burundi: étude de cas de la diplomatie régionale soutenue par le maintien et la consolidation de la paix internationaux <http://www.responsibilitytoprotect.org/favoritadonia.pdf>
189. Entretien avec Marie-Louise Baricako, Mouvement des femmes et des filles pour la paix et la sécurité au Burundi (MFFP), 17 septembre 2020
190. Kanyangara, P. Conflits dans la région des Grands Lacs: causes profondes, dynamiques et effets. <https://www.accord.org.za/conflict-trends/conflict-great-lakes-region/>
- 191.Ibid
- 192.Institut de hautes études internationales et du développement, étude de cas. p.3
- 193.Ahere, J. (2012) op. cit
- 194.Mumma-Martinon, C. Rôle des organismes régionaux1 dans la promotion d'une paix durable dans la région des Grands Lacs Dimensions régionales du conflit dans les Grands Lacs. Rapport de l'atelier de l'Institut d'études de sécurité <https://issAfrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/RegDimConGreatLakes.pdf> p.40
- 195.Isis-Women's International Cross-Cultural Exchange (2014) Towards an Anti-Sexual and Gender-Based Violence Norm in the Great Lakes Region of Africa: A Civil Society review of the implementation of the 2011 CIRGLR Kampala Declaration. p.2-3
- 196.OSESG-GLR, OSRSG-SVC, FAS, FFC et GFW <https://ungreatlakes.unmissions.org/sites/>

197. Mpoumou, D. (2004) op. cit p.120
198. Commentaire de Rachel Mayanja, Sous-Secrétaire générale, Conseillère spéciale pour les questions de genre et la promotion de la femme. Abuja, Nigéria, 28 novembre 2006
199. Les 11 organisations faîtières regroupent 1 861 associations travaillant également au niveau local.
200. Entretien avec Claude Kabutware, ancien secrétaire général du COCAFEM, 9 septembre 2020
201. Brand, S. op. cit. p.19
202. Voir le site Web de la CIRGL www.icglr.org
203. Manuel du projet des Grands Lacs. p. 35 www.gppac.net
204. Ibid. p.37
205. Entretien avec Eunice Musiime, directrice générale, Akina Mama wa Afrika, 9 septembre 2020
206. Kempf, I. (2011) Bridging the Great Lakes Implementation the Human Rights Dimension of the International Conference on the Great Lakes Region Regional. Institut d'études de sécurité. Rapport de l'atelier. p.33.
207. Isis-WICCE, (2014) op. cit. p. iv-v
208. Nduwimana, F. Comprendre les implications, remplir les obligations. Un document d'information. Bureau de la Conseillère spéciale pour les questions de genre et la promotion de la femme. p.79 https://www.un.org/womenwatch/osagi/cdrom/documents/Background_Paper_Africa.pdf
209. Ogunsanya, K. (2007) op. cit. p.32
210. Ibid
211. Entretien avec Nathan Byamukama, Centre de formation SGBV de la CIRGL, Kampala, Ouganda 22 septembre 2020
212. Manuel du projet des Grands Lacs. p. 37 www.gppac.net
213. Ibid
214. Le Cadre de paix, de sécurité et de coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Premier rapport d'étape Final 19 septembre 2014 https://ungreatlakes.unmissions.org/sites/default/files/first_progress_report_on_the_peace_security_and_cooperation_framework_agreement.pdf
215. Le PSCF a donc été signé dans le cadre de la crise du Mouvement du 23 mars (M23) en RDC où, sortant d'un accord de paix raté entre le Conseil National de Défense du Peuple (CNDP) et le gouvernement en 2009, le M23 s'est emparé de la ville de Goma en Novembre 2012, malgré la présence des troupes de la mission de maintien de la paix de l'ONU. Cela a poussé le gouvernement congolais à négocier et, par conséquent, lors des pourparlers de paix de Kampala qui ont suivi, il est devenu clair qu'un processus de paix régional plus large et plus inclusif était vital pour s'attaquer aux principaux moteurs du conflit en RDC, le long de ses frontières orientales. Lorsque le M23 a finalement été vaincu à la fin de 2013, avec les conditions

soulignées dans la Déclaration de Nairobi, il a été perçu comme une étape positive vers la paix et la stabilité régionales. La signature du PSCF par l'ONU, la RDC et 12 pays voisins a suscité un engagement régional et international renouvelé à négocier la paix dans la région des Grands Lacs.

216. Isis- WICCE. (2014) op. cit. p.8
217. SCR 1325 et la Commission de consolidation de la paix, op. cit. p.2
218. Isis- WICCE. (2014) op. cit. p.19
219. Ibid. p.18
220. Voir www.icglr-lmrc.org
221. Akina Mama wa Africa, juillet 2020. Présentation lors d'une conférence virtuelle convoquée par l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la région des Grands Lacs (RGL), en coordination avec les pays de la région, garants du cadre de paix, de sécurité et de coopération (CPS) (ONU , UA, SADC, CIRGL) et le Conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité dans la RGL, pour discuter des défis associés à la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et à leur protection.
222. Nduwimana, F. (?) Op. cit p.79
223. Ibid
224. Entretien avec Juliet Were, directrice de programme, Women's International Peace Centre, 7 octobre 2020
225. Institute for Security Studies (novembre 2000) Les femmes et la consolidation de la paix en Afrique. Rapport de l'atelier. Pretoria, Afrique du Sud. p.10 <https://media.africaportal.org/documents/WomanPeaceNov08.pdf>
226. Entretien avec Eunice Musiime, directrice générale, Akina mama wa Afrika, 9 septembre 2010
227. Ibid. p.7
228. Atelier pour le lancement du projet de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, Bujumbura, décembre 2007
229. Ibid
230. Forces vives (Forces organisées): Femmes. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Août 2015. <https://ungreatlakes.unmissions.org/gender>
231. Ibid
232. Entretien avec Marie-Louise Baricako, Mouvement des femmes et des filles pour la paix et la sécurité au Burundi (MFFP), 17 septembre 2020
233. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Journées portes ouvertes mondiales sur les femmes, la paix et la sécurité 31 janvier-2 février 2017 Goma, République démocratique du Congo Rapport, 8 mars 2017. p.14
234. Entretien avec Dinah Musindarwezo, Womankind, 18 septembre 2020
235. Entretien avec Eunice Musiime, AMwA, 9 septembre 2020
236. The Guardian / AWID <https://www.awid.org/news-and-analysis/only-1-gender->

[equality-funding-going-womens-organisations-why](#)

237. Réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies (8 mars 2019) <https://www.un.org/press/en/2019/sc13732.doc.htm>
238. Entretien avec Esperance Nijembazi, Le Collectif des Associations et Ongs Feminines du Burundi (CAFOB), 28 septembre 2020
239. Commentaire de Pravina Makan-Lakha, ACCORD dans une interview, 16 septembre 2020
240. Entretien avec Marie-Louise Baricako, Mouvement des femmes et des filles pour la paix et la sécurité au Burundi (MFFP), 17 septembre 2020
241. Entretien avec Pravina Makan-Lakha, ACCORD, 16 septembre 2020
242. Entretien avec Betty dimanche, WAS, 17 septembre 2020
243. Nduwimana, F. (?) Op. cit. p.79
244. Ibid
245. Entretien avec Marie-Louise Baricako, Mouvement des femmes et des filles pour la paix et la sécurité au Burundi (MFFP), 17 septembre 2020
246. Entretien avec Eunice Musiime, AMwA, 9 septembre 2020
247. Entretien avec Jeanne Bitsure, Réseau des femmes et des alliés, Artisans de la paix, 18 septembre 2020
248. Ibid. dix
249. Soma, E. (2019) op. cit. p.37
250. Entretien avec Betty dimanche, WAS, 17 septembre 2020
251. Ibid
252. Entretien avec Julianne Lusenge, AFEM, 14 septembre 2020



9 789970 290628

